

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laique / NOVEMBRE 2014 / N°433



Dossier
Bon ou
mauvais genre ?

Égalité,
mixité, même combat

La FAMD
fête ses 50 ans



3 Éditorial

Oui au dialogue... Henri Bartholomeeusen

4 Droit de suite**6 Libres ensemble**

6 Derrière les barreaux depuis 50 ans! Frédéric Vandecasserie évoque le jubilé de la Fondation pour l'Assistance Morale au Détenus.

10 Égalité, mixité, même combat
Le colloque organisé par le CAL Charleroi dans le cadre de sa campagne « Pas d'égalité sans mixité » a rassemblé quelques spécialistes de haut vol. Marcel Leroy y assistait.

14 Quand la laïcité déshabille les évêques. L'interview dans « Le Soir » du président du CAL a suscité des réactions en ordre dispersé des clercs catholiques. Analyse par Yves Kengen.

18 International

20 En refaisant le Mur. 25 ans après la chute du Mur de Berlin, nous rappelle Pascal Martin, la guerre froide prend des habits nouveaux.

23 L'OSCE, nouveau lieu de rencontre des fondamentalistes religieux. Aurélie Wielchuda a représenté la laïcité dans cette rencontre de la très sérieuse OSCE, aux côtés des raéliens, des témoins de Jéhovah, des orthodoxes et d'une kyrielle de groupuscules d'obédience catholique. Rencontres du quatrième type.

26 « Tous des insoumis ! » Benoît Feyt a rencontré et interviewé l'ancienne présidente de l'Association marocaine des droits humains. Au menu, le sort des prisonniers politiques.

30 Dossier**Bon ou mauvais genre**

Organiser une manifestation monstre pour protester contre une théorie qui n'existe pas, ça c'est fait. Maintenant, si on parlait vraiment du genre ?

64 Entretien

« Si je ne suis plus Syrien ou plus Libyen, qui suis-je ? » Olivier Bailly a rencontré François Burgat, politologue libyen qui n'a pas sa langue en poche.

68 Espace de brièvetés**70 École**

Le conseil de coopération en classe, vous connaissez ? Yasmine Dogot vous pilote à la découverte de cette démocratie scolaire.

72 Arts**74 D'art schénique et d'asier**

Amélie Dogot nous fait découvrir les visages de « L'homme qui valait 35 milliards », là où le théâtre engagé enrichit l'esprit.

76 « Zéro>18 », le festival enfants plus qu'admis.

La découverte des droits par des enfants est aussi une fête. Frédéric Vandecasserie peut en témoigner (et il le fait).

78 Coup de pholie**78 Autant en emporte le temps**

Par Xavier De Schutter.

Édito / Par Henri Bartholomeeusen, président du CAL

Oui au dialogue...

La critique de l'*Instrumentum laboris* du synode des évêques, formulée lors de l'interview accordée au journal *Le Soir*, n'est pas passée inaperçue. Les protestations précipitées (et assez confuses) des édiles catholiques témoignent de leur malaise et visent davantage le fait de m'être exprimé –dans un domaine revendiqué comme chasse gardée– plutôt que le contenu du propos.

On peut le comprendre.

Parce que le document de travail du synode, nous l'avons lu et analysé en profondeur. Et les appels à la concorde n'en changeront pas le contenu : il y est bel et bien inscrit, dans ce langage semi-codé qui fait le charme de la littérature vaticane, que les droits humains et la science sont considérés par Rome comme un défi. Que le pire sort qui puisse échoir à l'homme serait de se rendre maître de sa propre existence. Que la famille respectueuse de la *loi naturelle* (réputée, à l'évidence, universelle) et les *écoles catholiques* (financées en Belgique par le contribuable...) seront les relais de l'évangélisation.

La façon dont y sont traités les homosexuels, ces malheureux égarés qu'il faut aider dans leur détresse est clairement discriminatoire.

Soyons donc vigilants. Permettons à nos amis chrétiens de ne pas se laisser enfermer dans la caricature qui tue le dialogue. L'Église s'exprime librement dans l'espace public. Elle doit accepter la critique dans le même espace, singulièrement lorsque ses prises de position affectent la vie et les droits de nos citoyens, fussent-ils membres de sa communauté.

Sur les questions d'éthique et de famille, le monde chrétien est largement plurIEL. Une récente étude française publiée par *Le Monde* fait apparaître que 90% des catholiques français ne partagent pas l'avis du Vatican sur l'avortement...

Le pape François, pour le coup, paraît plus lucide que ses évêques. Et je ne puis moins faire que m'associer à sa mise en garde : « *Les mauvais pasteurs chargent sur les épaules des gens des fardeaux insupportables.* » 

L'ULB refuse l'enterrement de l'affaire Wybran

Le parquet fédéral requiert le non-lieu: «Il n'y a pas d'auteur connu». L'assassin a pourtant été condamné au Maroc. L'ULB monte au front pour son professeur assassiné il y a 25 ans¹.

L'ULB refuse que la justice belge classe sans suite, comme le parquet fédéral le demandera le 20 novembre prochain à la chambre du conseil, le dossier de l'assassinat du Dr Joseph Wybran, le président du CCOJB (Comité de coordination des organisations juives de Belgique) et professeur à l'ULB.

Au cours d'une récente soirée commémorant cet assassinat commis il y a 25 ans –le 3 octobre 1989– sur le parking de l'hôpital Érasme, le recteur Didier Viviers a lancé un appel: «*L'ULB a un devoir de mémoire, un devoir de veille. Nous formons le vœu que la Belgique ne classera pas cette affaire sans suite.*» Devant 400 personnes rassemblées pour cet



Belliraj, assassin présumé: innocenté par l'enquête ou pour son rôle d'informateur de la Sûreté de l'Etat?

hommage, l'avocate de l'épouse de Joseph Wybran et du CCOJB, M^e Michèle Hirsch, a rappelé comment la «*poussière s'était accumulée sur ce dossier*» et celui de cinq autres assassinats (l'imam de la Grande mosquée de Bruxelles, son bibliothécaire, un chauffeur de l'ambassade d'Arabie saoudite) avant d'être réunis par le parquet fédéral suite à l'arrestation, en février 2008 au Maroc, d'Abdelkader Belliraj. Ce Belgo-Marocain avouera à la police antiterroriste marocaine être l'auteur des six assassinats, donnant des détails que seul l'assassin pouvait connaître. Mais ces aveux, il ne les répétera pas devant les juges d'instruction belges partis au Maroc en commission rogatoire. À son domicile, a rappelé M^e Hirsch, les enquêteurs belges découvriront, outre des armes et des documents issus de mouvements terroristes, une liste de personnalités issues de la communauté juive, annotées à l'issue d'une émission «Noms de Dieux» d'Édmond Blattchen (RTBF). La Sûreté de l'État surveillait Belliraj, un radical actif dans la communauté musulmane de Belgique. Il fut embauché comme informateur rémunéré par la Sûreté en 2000.

Condamné au Maroc

Forte des aveux circonstanciés de Belliraj, la justice marocaine le condamna à la réclusion criminelle à

perpétuité. La Belgique avait transmis à Rabat les dossiers relatifs aux six assassinats. Leur contenu emporta la conviction de culpabilité des juges marocains. La «bande de tueurs» recrutés par Belliraj, et dont le Maroc demandait l'extradition, fut identifiée grâce à ses aveux, mais 14 perquisitions menées simultanément en Belgique ne débouchèrent sur aucune arrestation. «*On n'a pas enquêté, on n'a pas extradé*», a déploré M^e Hirsch. Et elle a dénoncé l'attitude du parquet fédéral «*qui juge qu'il n'y a aucun élément à charge de quiconque, qui estime que notre constitution de parties civiles est irrecevable, que le non-lieu s'impose au motif que les auteurs seraient inconnus*». «*Et ce non-lieu, a-t-elle ajouté, risque d'être prononcé alors que la prescription* (NDLR: dans 5 ans) *n'est pas encore atteinte.*»

Pour le parquet fédéral, requérir le non-lieu, malgré la condamnation prononcée à Rabat contre Belliraj, reviendrait à constater que le procès fait au Belgo-Marocain a débouché sur une conclusion erronée, qu'un innocent aurait été condamné... Ne pas le renvoyer devant la cour d'assises, à Bruxelles, signifierait pour les parties civiles que la Belgique ne veut pas rendre justice à Joseph Wybran... Elles se satisferaient pourtant d'une reconnaissance d'un *non bis in idem* (ne pas juger deux fois les mêmes faits) qui établirait,

au nom de la Belgique, l'état de coupable de Belliraj.

Six semaines de tortures

L'avocat d'Abdelkader Belliraj, M^e Vincent Lurquin, n'a pas encore pu rencontrer son client au Maroc. Il s'y rendra au début du mois de novembre. «*Mon client, nous dit-il, affirme qu'il est innocent. Il n'est pas opposé à répondre à une convocation devant la cour d'assises à Bruxelles. Il préfère un acquittement à un non-lieu. Il faut aussi rappeler que les aveux de mon client lui furent soutirés au cours d'une garde à vue extrajudiciaire par les services antiterroristes marocains qui dura six semaines. Tout le monde convient que des tortures furent exercées. Dans ces conditions, comment recevoir, devant les juridictions belges, des "preuves" obtenues sous la torture?*»

Le 20 novembre, la chambre du conseil entendra toutes les parties avant de décider s'il n'y a vraiment pas d'*«auteur connu»* de l'assassinat du Dr Wybran dont la mort tragique, a souligné l'ex-président du CA de l'ULB Hervé Hasquin, marqua «*l'aube d'une nouvelle période, celle où le terrorisme s'est installé*»... (Marc Metdepenningen, *Le Soir*)

¹ L'ULB vient de se constituer partie civile aux côtés du CCOJB.

Derrière les barreaux depuis 50 ans!

La Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus passe par la case prison depuis 50 ans pour venir en aide aux détenus. Un anniversaire important pour une organisation aux avant-postes de la lutte pour la dignité de ceux qui se trouvent derrière les barreaux...

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Recruter des conseillers moraux qui passent de prison en prison pour s'entretenir avec des détenus, organiser et encadrer leurs activités... ces deux missions principales assurées par la Fondation pour l'Assistance Morale aux Détenus (FAMD) ont pour objectif de faciliter le reclassement des détenus lorsque ces derniers sortiront de leurs quatre murs. Et ce depuis cinq décennies. L'occasion de dresser un bilan, mais aussi de tisser des perspectives d'avenir. Et le bon moment, aussi, pour revenir d'abord sur le contexte de la création de la Fondation.

1958: des démarches sont entreprises pour la reconnaissance de conseillers moraux à côté des aumôniers. Six ans et bien des tergiversations plus tard, arrive enfin la création la FAMD. Mais cette naissance allait aussi signifier le début des vraies difficultés. Avec, au premier rang d'entre-elles: la résistance de l'administration et de certains ministres face au projet, ainsi que

la nécessité de faire comprendre aux détenus en quoi consistait cette possibilité nouvelle de rencontrer ces visiteurs d'un genre nouveau et de se confier à eux plutôt qu'à un aumônier. Cependant, au fil des années, la FAMD a toujours réussi à recruter et à disposer en permanence de plusieurs dizaines de conseillers moraux. Contribuant à la mise en place d'un véritable service d'animation et d'éducation permanente destiné à développer des activités en prison. Et contribuant aussi à ébaucher un service social doté d'un cadre de plusieurs assistants sociaux actifs auprès des détenus et des ex-détenus de la région bruxelloise.

Des convictions bien affirmées

Le tout en veillant bien entendu à ce que les convictions laïques des aidants soient bien affirmées à travers des missions clairement définies: assurer une écoute active et attentive du détenu, lui témoigner de la loyauté, de la franchise et du



© Marco De Swart/ANP/AFP

Tenter de tisser du lien social, même dans une «prison modèle» (ici, celle de Tilburg qui abrite des détenus belges) n'est pas une sinécure.

dévouement, assurer auprès de lui un suivi régulier, si nécessaire participer au maintien ou à la reconstruction des liens du détenu avec l'extérieur (famille, amis...), aider le détenu à entamer une réflexion personnelle, l'encourager à prendre mieux conscience des contraintes inhérentes à la vie familiale, professionnelle et sociale, ainsi que, primordial s'il en est, faire respecter la dignité et les droits de base de ces personnes... Finalement, en l'espace de 50 ans, c'est un chiffre considérable de femmes et d'hommes qui ont consacré leur temps à ce secteur d'activité peu connu du grand public, et dont l'utilité sociale n'est pas toujours aussi appréciée qu'elle le mériterait.

De plus, au-delà de ces activités ancrées dans le quotidien, la Fondation s'est aussi bien entendu penchée sur la situation des prisons. Donnant naissance, en 1977, à un dossier sur la réforme pénitentiaire à l'intention du ministre de la Justice. Puis, aboutissant, en 1988, à un mémorandum exposant une série de soucis pourtant (trop) bien connus des autorités ayant la mainmise sur la situation carcérale, tels la surpopulation, l'accroissement de la récidive et la nécessité impérieuse de mieux travailler à la réinsertion sociale.

Mais la FAMD ne s'est pas arrêtée à ses (multiples) missions de base durant ses cinq décennies d'existence. Puisque,

aidée par sa pratique du terrain carcéral, et supportée par un questionnaire rempli par tous ses conseillers durant cette année 2014, elle a aussi entamé une plongée en apnée dans la réalité du terrain. Débouchant sur une série de constats articulés comme autant de bases de réflexion. Dont deux ressortent du lot...

Deux constats essentiels

Au rayon des enseignements essentiels, tout d'abord, il apparaît qu'un peu moins de deux tiers des établissements pratiquent une gestion plutôt sécuritaire et formelle, un petit tiers appliquant une gestion souple et dynamique. Les bénéficiaires directs de cette pratique étant alors autant les détenus que le personnel pénitentiaire.

Au chapitre surpopulation, on relève que, dans quelques prisons, des cellules conçues pour deux détenus en «accueillent» encore toujours trois. Ce qui, ramené aux neuf mètres carrés d'une cellule, ne peut que créer tensions, problèmes et écueils en tous genres.

Et puis, de manière générale, les délais dans lesquels les services psycho-sociaux des établissements assurent le suivi des détenus et de leurs dossiers apparaissent majoritairement lents, voire très lents. Nul doute que la surcharge de travail des membres de ces services, vu les effectifs insuffisants, joue un rôle. Mais il n'en reste pas moins inadmissible que les détenus soient les premiers à pâtir de la situation.

En conclusion, si les failles de notre système carcéral sont régulièrement montrées d'un doigt accusateur, il n'est bien entendu pas étonnant que nos conseillers moraux y soient aussi confrontés. Excès de rigidité dans la gestion des établissements, surpopulation, manque d'offre de cours et de formation, peu de pratique des sports, travail pénitentiaire parcellaire, relations parfois difficiles entre détenus et surveillants : la liste des griefs à l'encontre de la prison dressée par nos conseillers apparaît sans concession. Sans compter, en outre, la vétusté scandaleuse de certaines prisons, les lacunes quant aux droits et à la dignité des détenus, ainsi que le manque criant d'encouragement et de soutien à leur réinsertion.

Les modes de gestion plus dynamiques mis en place dans les nouvelles prisons ouvertes en 2013 et en 2014 viendront-ils améliorer la situation ? On peut, et doit, bien entendu l'espérer. Mais l'encadrement des détenus durant leur détention, en vue de leur retour dans la société, devra parallèlement se voir fortement amélioré. Sans quoi, on continuera à déplorer l'échec global du système carcéral et, conséquence directe, des chiffres de récidive bien trop élevés. Ce qui ne peut qu'être nocif pour ce système carcéral géré à trop court terme. Et donc pour la société dans son ensemble. Puisqu'un détenu enfermé dont on fait un révolté est aussi un détenu qui va normalement sortir un jour... ☀

FAMD et CAL: destins croisés

On ne le sait pas assez, voire pas du tout, mais la FAMD a été étroitement liée à la création du CAL, dont elle fut un des organismes fondateurs en 1969. Et, en 2002, le Conseil central laïque (regroupant le CAL et son équivalent néerlandophone, l'Unie Vrijzinnige Verenigingen-deMens.nu) a même proposé que les structures de la Fondation soient remaniées. Depuis lors, le conseil d'administration de la Fondation est, notamment, composé de trois membres désignés par le CAL.

Le CCL et la FAMD ont aussi noué de concert des contacts avec le ministre de la Justice concernant le fonctionnement et les objectifs de la Fondation, le ministre préparant un projet d'arrêté royal qui optait pour la professionnalisation des conseillers moraux,

des aumôniers des différents cultes et des conseillers islamiques. Un accord fut finalement concrétisé dans l'arrêté royal de 2005 : la Fondation se voyait attribuer neuf équivalents temps plein, recrutés via le CCL, accrédités et rémunérés par le ministère de la Justice (pour 25 aumôniers catholiques et 18 conseillers islamiques), les bénévoles continuant à pouvoir exercer leur activité aux côtés des heureux élus. C'est donc ainsi que les premiers conseillers rémunérés sont entrés en fonction en 2007. Grâce à ce dynamisme nouveau, la FAMD a aussi pu encourager les conseillers à organiser des activités collectives en prison : théâtre, danse, expression musicale, conférences-débats... Signe de sa volonté de fer de changer en profondeur le monde de la taule. ☀



© Suzanne Tenner/Kobal/The Picture Desk

Pas besoin d'avoir été taulard pour jouer dans les prisons, comme Johnny Cash (ici joué par Joaquin Phoenix dans le film « Walk the line »).

Égalité, mixité, même combat

En septembre, au terme d'une journée de débat destinée à lancer la campagne « Pas d'égalité sans mixité », s'imposa l'urgence de faire cesser toutes les discriminations. Au-delà des discours, il faut passer aux actes, dans la vie de tous les jours.

Par Marcel Leroy
Journaliste

Dominant la salle des congrès du Palais des Beaux-Arts de Charleroi, une fresque de René Magritte interpelle les publics qui, depuis 1957, se relaient en ce lieu. Une femme occupe la partie centrale de cette frise monumentale. Élever le regard vers cette œuvre incitait à la méditation, alors que l'assemblée réunie à Charleroi par le Centre d'Action Laïque réfléchissait sur le thème « Pas d'égalité sans mixité ». Car ce sont l'art, l'éducation, l'échange d'expériences et la confrontation des idées qui font évoluer les mentalités.

Au terme de la campagne, le CAL « souhaiterait adhérer à la charte Milenia 2015 de la Plateforme internationale droits des femmes, défendant l'égalité sous le signe de la mixité », a indiqué Stéphanie Gosek, directrice de la régionale de Charleroi. Éliane Deproost, secrétaire générale, dit que pour la laïcité, « l'égalité est une valeur fondamentale ». Quant à la mixité, elle exige des efforts constants, en ces temps confus où, à

Paris, récemment, des milliers de gens ont défilé contre le mariage pour tous, signe d'un retour à une forme d'obscurantisme.

Pour l'individualisation des droits sociaux

À la fin d'une journée intense, les conclusions qui suivirent les interventions de spécialistes alimentées par les questions d'un public concerné réaffirmèrent la nécessité de s'engager, hommes et femmes étant unis.

Susanne Wolff, professeure de psychologie clinique à l'UCL et dramaturge, insista sur la nécessité de tenir compte de l'inconscient. Les différences entre les sexes ne sont pas une illusion. Quant à la lutte pour l'égalité des femmes, elle n'est autre que le combat des libertés individuelles.

Pour le président du CAL, Henri Bartholoméusen, si le féminisme est un combat porté par les femmes,

elles ne peuvent le mener seules. La valeur prépondérante étant l'égalité, la mixité serait un des moyens permettant d'y arriver. L'urgence est de faire cesser toutes les discriminations. L'égalité salariale entre les hommes et les femmes n'est pas accomplie. En Belgique, lutter pour l'individualisation des droits sociaux doit être une priorité. Une manière concrète d'amener plus d'égalité en passant par la mixité.

Acquis d'hier, perdus demain ?

Lors de la première partie de la journée, cinq spécialistes avancèrent des faits à propos de la vigilance qui s'impose alors que des acquis sont remis en question. Bérangère Marques-Perreira, sociologue, enseigne en science politique à l'ULB. Elle est l'auteure du *Dictionnaire*

genre et sciences politiques. Alexandra Adriaenssens, directrice chargée de mission au service « Égalité » de la Fédération Wallonie-Bruxelles a publié *Une Fille=un garçon ?*. Albine Quisenaire, psychologue, préside la Maison plurielle de Charleroi et agit sur le terrain dans le domaine des violences faites aux femmes. Valérie Piette, docteure en histoire et professeure à l'ULB, poursuit des recherches notamment dans le domaine de l'histoire des femmes, du genre et des sexualités aux XIX^e et XX^e siècles. Professeur honoraire à l'ULB et juriste à la CGSP, Jean Jacqmain, spécialiste du droit des travailleurs, est le vice-président du Conseil de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Tous démontrent, exemples à l'appui, que l'égalité entre hom-



Le Nobel de la Paix pour Malala Yousafzai est un signe fort en faveur de l'égalité et les droits des femmes.



© CAL/Charleroi

Valérie Lootvoet et Jeanne Vercheval pendant le débat : sourires et gravité.

mes et femmes traverse une période de turbulences. En 2014, l'influence des religions restreint les libertés des femmes. L'égalité des chances a peut-être gagné des points mais les résultats ne suivent pas vite. Exercer les droits des femmes reste un chantier en cours. En cas de licenciement, la situation de la femme enceinte a révélé que des lois sont mal appliquées, par méconnaissance, ou présentent des failles. La situation s'est débloquée mais c'est le symptôme d'un mode de pensée. Le monde politique n'intègre pas toujours les avancées du droit. Si l'égalité entre les hommes et les femmes est votée, elle ne règne pas dans tous les esprits.

Chaque jour, dans la publicité, l'image de la femme est détournée, exploitée, bafouée, malgré les discours bienséants. Défendre le droit à l'avortement est revenu dans l'actualité. Les féministes continuent de déranger car elles remettent en question des priviléges masculins. Combien de noms de femmes ayant contribué à l'humanité dans les manuels scolaires ? Bien moins que ceux des grands hommes. Des personnalités comme Gabrielle Petit et Édith Cavell devraient être mises en lumière. Les femmes seraient-elles encore assez mobilisées pour défendre leurs droits ? La vigilance s'impose. Une femme sur trois est victime de la violence conjugale. Se défendre est difficile dans un système où la victime doit prouver ce qu'elle subit. Arriver à l'égalité passe par la mixité et les luttes sont collectives. On cite Simone de Beauvoir... «*On ne naît pas femme, on le devient.*» La bonne formule ne serait-elle pas, «*On ne naît pas humain, on le devient*» ?

Mixité, de la théorie à la pratique

En référence à la célèbre pièce de théâtre *Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus*, le plateau de l'après-midi traitait de «la planète mixité», avec Jeanne Vercheval, auteure et historienne, militante féministe engagée dans la vague des années 70. Formatrice pour le Cemea, Marie-France Zicot a publié *Nos manuels scolaires sont-ils sexistes ?*. Valérie Lootvoet dirige l'Université des femmes. Viviane Teitelbaum préside le Conseil des femmes francophones de Belgique et le Lobby européen des femmes. Cinéaste et producteur, Patric Jean est engagé dans le combat pour l'abolition de la prostitution.

Dans l'éducation, la mixité serait de laisser tous les enfants, garçons ou filles, libres de ce qu'ils ou elles veulent faire. Jouer avec des autos ou des poupées. Aimer le rose ou le bleu. Leur laisser le choix, ne pas imposer de mode contraignant. Dans les médias, des séquences de publicité choquent et il semble que, malgré les filtres mis en place, les manquements se multiplient. Se demander pourquoi un homme, soucieux d'attention, traite sa compagne de «bébé» alors qu'elle règle cent problèmes par jour ?

Il faut dénoncer les dérives. Résister aux rires de complaisance quand survient une blague sexiste. Un travail doit être mené, au quotidien, à tous les niveaux de la société. En politique, dans le domaine social, dans la vie quotidienne. Les femmes seules, confrontées au chômage souffrent. Comment, quand on est au chômage, aller travailler à temps partiel, en service coupé, alors que l'on ne peut payer ou même trouver une place dans une crèche ou acheter une voiture d'occasion ? Allez donc prendre votre poste dans un supermarché périphérique, le matin, puis revenir l'après-midi, sans auto, alors que les transports en commun sont chers et insuffisants. En janvier 2015, les femmes seront en première ligne quand les nouvelles réglementations en matière de durée du chômage entreront en vigueur. Les CPAS l'ont dénoncé depuis longtemps. C'est une réalité de 2014 et il faut que cela change. 

Il faut avancer dans les domaines de l'éducation, dans les médias, dans le champ politique, pour défendre les droits des femmes. Cette lutte s'inscrit dans un contexte général où la loi du plus fort l'emporte, car c'est le mode de fonctionnement actuel de l'économie.

Quand la laïcité déshabille les évêques

L'interview du président du CAL Henri Bartholomeeusen, parue dans «Le Soir» du 4 octobre¹, a frappé les imaginations. Au-delà de la formule relative au modèle familial du gouvernement de Vichy, reprise avec délectation par les médias et les commentateurs, elle a eu le mérite d'éveiller l'attention de ceux qui n'ont pas lu, et ne liront jamais, le texte «Instrumentum laboris»² qui sert de base de travail au synode des évêques ouvert à Rome le 5 octobre.

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

On les comprend: ce n'est pas une partie de plaisir et le langage tout en nuances et en litotes que ses rédacteurs affectionnent est savamment conçu pour noyer le poisson de la curiosité des non-initiés.

Bras séculier

Or, comme le souligne Henri Bartholomeeusen, les discriminations prononcées par ce texte, notamment à l'encontre de tout qui ne se conforme pas au modèle de la «famille chrétienne traditionnelle» (et ça fait du monde), si elles étaient mises en œuvre, amèneraient de nombreuses plaintes sur le bureau du Centre pour l'égalité des chances, voire sur le bureau de quelques juges d'instruction. La publication d'un tel document fait craquer le vernis «progressiste» qui enveloppe le pape François depuis son accession au «trône de Saint-Pierre». Et l'on comprend que ses

thuriféraires se sentent gênés aux entournures lorsqu'ils clament leur indignation devant les propos du CAL. Quand le chanoine Beauduin, l'ancien directeur général du SeGEC (enseignement catholique)³, s'offusque et clame que «contrairement au régime de Vichy, l'Église catholique énonce une doctrine sur la famille sans plus prétendre –il ne manquerait plus que ça– mettre le bras séculier à son service», il oublie un peu vite que c'est ce même bras séculier qui se met au service de l'école catholique en le finançant. Et quand Éric De Beukelaer ajoute que «l'Église défend sa vision sans l'imposer», il compte bien sur le fait que les lecteurs du Soir n'ont pas lu l'*Instrumentum*. Car il est écrit (article 138): «Les écoles catholiques, à leurs différents niveaux, jouent un rôle important dans la transmission de la foi aux jeunes et sont d'une grande aide pour la tâche éducative des parents. Elles recommandent

© Osservatore Romano/AFP



Synode épiscopal ou bulle papale?

qu'elles soient renforcées et soutenues par toute la communauté ecclésiale. Cela résulte particulièrement important (sic) dans les situations où l'État est particulièrement envahissant dans les processus éducatifs, en cherchant à évincer la famille de sa responsabilité éducative. En ce sens, l'école catholique exprime la liberté d'éducation, en revendiquant la primauté de la famille comme vrai sujet du processus éducatif, auquel les autres figures qui entrent en jeu dans l'éducation doivent concourir. On demande une plus grande collaboration entre les familles, les écoles et les communautés chrétiennes. » Si ça n'est pas imposer une vision, et qui plus est aux plus faibles, les enfants...

Sur les questions éthiques, les positions défendues par les évêques n'ont

1 Béatrice Delvaux et Pascal Martin, «L'Église repense la famille: «Une conception proche de Vichy», dans *Le Soir*, 4 octobre 2014.

2 «Instrumentum laboris. Les défis pastoraux de la famille dans le contexte d'évangélisation», sur www.vatican.va, 26 juin 2014.

3 Dont le thème de la dernière université d'été était précisément.

4 *Le Soir*, 6 octobre 2014, p. 10.

terventions soulignent qu'une mentalité contraceptive caractérise de fait et négativement les relations familiales.»

Indignation

Quelques remarques : rappelons que la polygamie existait bien avant l'Église catholique et qu'elle est toujours bien vivace au sein de certaines civilisations, que cela plaise ou non aux évêques. Sans doute confondent-ils encore «évangélisation» et «colonisation».

Que dire de la dépénalisation de l'avortement, qui sauve chaque année la vie de dizaines de milliers de femmes ? Les évêques parlent de «fermeture à la vie» et de «culture de la mort», qui créent une «culture superficielle sur des thèmes d'une importance décisive». On retrouve la méthode sémantique du présupposé présenté comme vrai, feignant d'ignorer ce que tous les gens informés savent parfaitement bien : à savoir, que c'est précisément la possibilité de pratiquer des avortements dans le cadre d'un accompagnement psychologique poussé et médical soigné qui empêche les avortements clandestins, qui ont toujours existé et qui existent toujours dans les pays où l'interdit subsiste, et laissent les femmes dans un état de détresse psychique et sanitaire catastrophique. Si c'est ça qu'on entend par «culture de la vie», il y a un léger souci.

Dans les protestations indignées des membres du clergé, qui entre parenthèses font rarement écho aux nom-

On retrouve la méthode sémantique du présupposé présenté comme vrai.

breux mouvements cathos progressistes tels Golias ou Catholics for Choice, la palme de la mauvaise foi (un comble) revient au père Tommy Scholtes, porte-parole de la Conférence épiscopale belge⁴: «*Heureux de voir que M. Henri Bartholomaeussen a trouvé un intérêt à lire les documents qui préparent le synode. À moi, comme chrétien, il ne m'a jamais demandé de faire des commentaires sur des travaux en cours au sein de la laïcité organisée.*» Bien vu ! Personne ne nous a demandé non plus de lire l'*Instrumentum laboris*, document publié par le Vatican sur son site public et auquel les médias font un large écho. Et personne ne l'empêche de lire les nombreux documents sur les travaux menés au sein de la laïcité organisée publiés sur le site www.laicite.be. Et M. Scholtes, il est le bienvenu pour venir participer à nos travaux lors des nombreuses conférences, soirées, rencontres organisées par la laïcité. À l'image de son chef, l'archevêque André Léonard, qui a pris le temps de venir participer à un atelier lors de notre dernière convention à Bruxelles il y a deux ans. 

Le Centre d'Action Laïque présente

Le corps du délit

20 ans du droit à l'avortement en Belgique



Le corps du délit
 20 ans du droit à l'avortement en Belgique

<div style="position: absolute; bottom: 10px; left: 3610px; width: 20px; height: 20px; background-color: #0070C0; border-radius: 5



- 20** En refaisant le Mur
- 23** L'OSCE, nouveau lieu de rencontre des fondamentalistes religieux
- 26** «Tous des insoumis!»

En refaisant le Mur

On fête de ces jours-ci le 25^e anniversaire de la chute du Mur de Berlin. Le 9 novembre 1989, au terme de manifestations pacifistes qui avaient pris place à Leipzig et Berlin, la ceinture de béton entourant Berlin-Ouest s'écroulait. La fin de la guerre froide était annoncée. Pas celle des frimas.

Par Pascal Martin
Journaliste

Vingt-cinq plus tard, le paysage géopolitique a fatallement changé. L'Allemagne s'est réunifiée. Elle s'est normalisée, devenant une grande parmi les grands États de l'Union européenne. Autrefois, elle devait «payer» pour faire partie du club. Aujourd'hui, elle défend ses intérêts comme la France ou le Royaume-Uni. La politique européenne en est devenue d'autant plus complexe. En réalité, les anciens repères du système international ont été à ce point bouleversés que ses nouvelles règles semblent souvent incompréhensibles.

Construire des ponts

Les années qui nous séparent de l'éclatement en 2008 de la crise économique et financière ont mis en évidence la normalité reconquise par l'Allemagne tout au long du purgatoire moral qui a suivi la Seconde Guerre. L'Allemagne est la troisième puissance économique mondiale. Après s'être «dépoussiérée» au début des années 2000, elle a conforté ses positions sans craindre de bousculer celles des autres. L'aus-

térité imposée par Angela Merkel résulte en partie de la conjonction de cette vigueur retrouvée et d'un leadership décomplexé. Avec pour effet immédiat d'appauvrir les voisins de la République fédérale, tout en prenant le risque de s'appauvrir elle-même, l'essentiel des exportations qui font sa fierté ayant pour destination ces mêmes pays que Berlin met à la diète.

La question ukrainienne a même rendu une vigueur guerrière à l'argument religieux.

Mais l'Allemagne s'est aussi diversifiée. On écrit peu, par exemple, qu'elle compte parmi les principaux pays exportateurs d'armes, une industrie florissante qui cadre mal avec la prudence dont elle fait preuve dans les grands enjeux géostratégiques mondiaux. Dans un registre autrement diplomatique, la chancelière voyage de par le monde, pas pour soigner

le protocole, mais pour tenter de construire des ponts qui favoriseront demain, encore et toujours, l'économie nationale. Car l'un des avantages de la mondialisation engendrée par la chute du Mur consiste pour Berlin à regagner sur les autres continents ce qui risque d'être perdu en Europe. Et c'est précisément là qu'elle peut jouer en sus un rôle de *go-between* diplomatique que d'autres ont parfois estimé superflu.

Démonstration. En 2009, lors des commémorations des 20 ans de la chute du Mur, un homme avait brillé par son absence: Barack Obama. Persuadé que le destin du monde se jouait désormais dans le Sud-Est asiatique, l'Américain n'avait pas daigné se déplacer pour sabrer le champagne autour de ce vestige du

passé. Le démocrate n'avait manifestement pas l'envie de rendre hommage à la victoire du républicain Ronald Reagan, auteur de ce mot resté célèbre adressé à Mikhaïl Gorbatchev: «*Tear down this wall!*».

Mal lui en prit. Après une guerre éclair entre la Russie et la Géorgie, l'Ukraine s'est retrouvée dans la tourmente. La Crimée est tombée dans la main de Moscou comme une pomme mûre et des séparatistes pro-russes transforment en ce moment même la partie est du pays en une terre de western. La mèche que l'on avait crue éteinte au début des années 90 avec la fin supposée de la rivalité Est-Ouest a été réactivée. Aujourd'hui, l'Ukraine est un enjeu stratégique énorme que ne peut plus ignorer Washington. Car malgré son



L'Ukraine (et ses fachos) est au cœur de la nouvelle guerre froide qui mobilise les anciens blocs antagonistes.

squelette supranational, l'Europe est fragile. Elle reste ce patchwork fait d'États souvent mal assis, perclus de particularismes et de minorités, d'intérêts divergents.

Petits papiers

La question ukrainienne a même rendu une vigueur guerrière à l'argument religieux, argument que l'on put croire un temps révolu. C'était oublier le rôle que le concept de religion identitaire prit à l'entame de l'élargissement européen, lorsque les frères Kaczynski et les ultraconservateurs du parti Droit et Justice (PiS) prirent le pouvoir en Pologne (2005-2007).

Ces années-là ont largement contribué à brouiller la relation privilégiée qui aurait dû être bâtie entre Bruxelles et Moscou. Pologne en tête, les nouveaux États membres issus du bloc soviétique ont rendu souvent inopérantes les tentatives de rapprochement. Logiquement, puisqu'ayant souffert pendant près d'un demi-siècle du stalinisme, ils s'étaient rangés aux côtés de l'Occident en espérant prioritairement bénéficier du parapluie atlantique. L'intégration à l'Union européenne leur était secondaire, quoique nécessaire à la stabilité et au confort économiques. Résultat: en 2014, les Européens sont incapables de se faire entendre utilement à Moscou, faute d'avoir réussi à mettre en place une politique étrangère commune. Il faut être dans les petits papiers de Vladimir Poutine —comme l'a été Nicolas Sarkozy ou comme a

pu l'être un temps Angela Merkel— pour espérer avoir une quelconque influence sur le cours des choses. Poutine, qu'ils ont en partie aidé à créer par leurs chamailleries et leur aveuglement.

Mais il y a du neuf. La nomination du Premier ministre polonais sortant Donald Tusk à la succession d'Herman Van Rompuy en tant que président du Conseil européen ou l'arrivée du Norvégien Jens Stoltenberg à la tête de l'OTAN peuvent être vues comme le signal d'une volonté de changement de cap. Donald Tusk a été en pointe sur le dossier ukrainien avec ses homologues baltes, sans pour autant —comme l'écrivait *Le Monde*— «basculer dans des positions antirusses primaires». Stoltenberg est un enfant du «pacifisme», aux a priori bien moins martiaux que son prédécesseur, le Danois Rasmussen.

Un mot encore pour souligner que la présence de Donald Tusk dans les murs bruxellois ne sera pas de trop. Le retour au pouvoir de ses rivaux conservateurs est annoncé en Pologne. Le survivant des deux frères Kaczynski, Jaroslaw, n'hésitera pas à mettre de l'huile sur le feu lors de la campagne électorale qui aura lieu en 2015 pour se présenter en rempart contre Moscou. Vingt-cinq ans après la chute du Mur, l'Europe est en paix physiquement. Mais la communion de ses âmes est loin d'être au rendez-vous. 

L'OSCE, nouveau lieu de rencontre des fondamentalistes religieux

Tous les ans, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) organise une rencontre avec des ONG, le «Human Dimension Implementation Meeting». À la base de cette rencontre était l'idée de permettre aux délégations nationales et à des organisations de défense des droits de l'homme d'échanger sur des sujets d'actualité. Parce que toute organisation peut prétendre intervenir à ces rencontres, ces dernières se sont vite transformées en un lieu de rendez-vous des fondamentalistes religieux de toute l'Europe.

Par Aurélie Wielchuda
Centre d'Action Laïque

Étaient notamment présents cette année de nombreuses organisations raéliennes et scientologistes, des témoins de Jéhovah et de nombreux représentants de l'Église orthodoxe et de groupuscules d'obédience catholique. Ces organisations ont eu l'occasion de défendre des thèses fondamentalement contraires aux valeurs humanistes et laïques, tout particulièrement lors de la rencontre sur la liberté de religion et de conscience.

Libertés

Le Centre d'Action Laïque et la Fédération Humaniste Européenne (FHE) se sont engagés pour la liberté de pensée, de conscience, de religion et de croyance qui est un droit fondamental de toute personne. En

tant que droit de l'homme universel, la liberté de religion et croyance est un élément essentiel du respect de notre diversité. Cette liberté inclut le droit de ne pas avoir de religion ou de ne pas croire en un dieu ainsi que le droit de quitter sa religion ou d'en changer. La liberté de croyance et religion s'applique aux individus, et le CAL et la FHE ont fermement condamné toute attaque contre des individus à cause de leur croyance ou non-croyance.

Mais il leur a fallu rappeler également que la liberté de croyance et de religion est une liberté accordée à des individus et non pas à leur croyance. Plusieurs associations fondamentalistes d'obédience catholique présentes à l'OSCE ont en effet mélangé critique de l'Église



Projet collaboratif de sensibilisation aux 41 murs de séparation qui persistent encore 25 ans après la chute de celui de Berlin:
www.connected-walls.com



© OSCE

Dieu y reconnaîtra-t-il les siens?

de Rome et discrimination. Le CAL a rappelé que les formes de contestation non violentes contre un dogme ne peuvent en aucun cas être considérées comme un cas de discrimination. C'est l'une des formes d'expression les plus basiques de la liberté d'expression. La critique d'un dogme ne prive pas les personnes adhérant à ce dogme de leurs droits fondamentaux.

De plus, le CAL a dû rappeler que bien que la liberté d'avoir ou non une religion est absolue, il n'en est pas de même de la manifestation de cette religion qui peut être sujette à limitation, notamment pour la protection des droits d'autrui. Ces limitations sont inscrites dans le droit

européen ainsi que dans plusieurs recommandations de l'OSCE. Elles sont nécessaires pour s'assurer que les droits d'autrui ne sont pas mis en danger, comme cela a été le cas dans plusieurs cas récents.

Discriminations

Dans une dynamique croissante, certains fondamentalistes religieux tentent d'utiliser le concept juridique de liberté religieuse pour imposer leur dogme. Au Royaume-Uni, des propriétaires d'un bed and breakfast ont refusé l'accès à un couple homosexuel car ils refusaient, en tant que chrétiens, d'accueillir des couples non mariés. Condamnés à payer une amende, ils

ont porté plainte –sans succès– pour discrimination contre leurs valeurs chrétiennes. Accepter des conduites discriminatoires au nom de la liberté religieuse et de la discrimination qui s'ensuivrait de limitations à celle-ci est une pente dangereuse. À l'OSCE, plusieurs organisations fondamentalistes ont plaidé pour une liberté de pratique religieuse absolue. Ces organisations sont également actives au Conseil de l'Europe¹ et ont leurs entrées au Parlement européen à travers le Mouvement politique européen chrétien (ECPM) et plusieurs députés d'extrême droite.

Objection de conscience

À l'OSCE, ces organisations sont également actives par le biais de *side events*, des évènements leur permettant d'inviter des délégations nationales à des conférences sur des thèmes données. Cette année, plusieurs organisations fondamentalistes (Alliance Defending Freedom, Observatory on Intolerance Against Christians, Ordo Iuris) ont débattu de l'objection de conscience. Empruntant le vocabulaire des droits de l'homme, ces organisations ont tenté de pousser vers une objection de conscience plus large, incluant non seulement les individus mais également les institutions. Cette demande s'est basée sur le cas récent d'un directeur de clinique polonais, le docteur Bogdan Chazan qui, non content de refuser l'avortement à une patiente dont le fœtus avait une grave malformation et aucune chance de survie, a également interdit à ses médecins de pra-

Ces attaques répétées contre la laïcité et les droits de l'homme menacent les fondements mêmes de notre société.

tiquer une interruption de grossesse. Par conséquent, la patiente n'a pas pu trouver de médecin dans la limite des délais légaux et a dû poursuivre sa grossesse à terme.

Pour les organisations fondamentalistes, l'objection de conscience doit permettre d'empêcher l'acte et non seulement permettre au docteur (ou aux maires dans le cas également évoqué des mariages entre personnes de même sexe) de ne pas le pratiquer lui-même. Une telle vision reviendrait de facto à priver certaines personnes de leurs droits au nom de la liberté religieuse d'autrui, ce qui biaise l'esprit des textes internationaux en matière de liberté religieuse.

Ces attaques répétées contre la laïcité et les droits de l'homme menacent les fondements mêmes de notre société et des valeurs de l'Union européenne et il convient de s'opposer fermement à toute tentative d'utilisation du concept de liberté religieuse à des fins discriminatoires.

¹ Voir le rapport contre la discrimination des chrétiens en Europe qui a été présenté à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe cette année.

Une interview de Khadija Riyadi

«Tous des insoumis!»

Présidente de l'Association marocaine des droits de l'homme de 2007 à 2013, lauréate 2013 du prix des Nations unies pour la cause des droits de l'homme, Khadija Riyadi milite intensivement pour la libération des prisonniers politiques, la laïcité et la liberté d'expression au Maroc. Elle était récemment de passage au Centre d'Action Laïque. Rencontre.

Propos recueillis par Benoît Feyt
Centre d'Action Laïque

Espace de libertés : Il est de tradition au Maroc que les citoyens récompensés sur la scène internationale dédient leur récompense au Roi. Vous avez, au contraire, décidé de dédier votre prix aux prisonniers politiques. Cet acte d'insoumission vous a-t-il causé des problèmes ?

Khadija Riyadi : Rien que parce qu'ils luttent pour la liberté d'expression, tous les défenseurs des droits humains sont des insoumis. Comment pourrions-nous, en effet, encourager les gens à s'exprimer librement si nous ne le faisons pas nous-mêmes ? Bien sûr, quand on défend les droits humains dans un pays non démocratique, comme le Maroc, où la religion est toujours instrumentalisée par le politique, où il y a beaucoup de répression, on doit s'attendre à tout. Mais la répression ne s'abat pas sur nous par le simple fait de ne pas remercier le Roi lorsque nous recevons un prix international. C'est par contre souvent le cas quand

on ose toucher à des sujets tabous, comme la fortune de la monarchie ou la séparation du politique et du religieux, par exemple.

Qu'est-ce qui a réellement changé au Maroc, en termes de liberté d'expression, depuis l'accession au pouvoir de Mohammed VI, en 1999 ?

Il faut rappeler qu'à la fin du règne de Hassan II (père de Mohammed VI, NDLR), nous avions déjà assisté à une certaine ouverture. Ainsi, en 1996, une nouvelle Constitution, qui pour la première fois reconnaissait le principe des droits de l'homme, est entrée en vigueur. Dans la foulée, plusieurs prisonniers politiques ont été libérés, une presse indépendante a vu le jour et les victimes des années de plomb ont commencé à réclamer des réparations pour les violences subies. Lorsque Mohamed VI est monté sur le trône, il a poursuivi cette ouverture. La presse parlait alors de «nouvelle ère». Mais il reste

© Solidarité Maroc



Une femme d'engagement qui ose revendiquer publiquement la laïcité en pays musulman.

encore beaucoup de travail pour instaurer une véritable démocratie. Les responsables des violences des années de plomb sont toujours en place et il n'y a toujours pas eu d'enquête sur les nombreux cas de torture et de disparition d'opposants, notamment. Suite aux attentats terroristes de Casablanca en mai 2003, nous avons même assisté à un retour en arrière sur le terrain des libertés fondamentales.

Suite à son accession au pouvoir, Mohamed VI a initié une importante réforme du Code de la famille (*Moudawana*). Est-ce que cette réforme a amélioré le statut de la femme au Maroc ?

Je pense que cette réforme contient plusieurs points positifs. L'épouse

ne doit plus obéissance à son mari, les femmes peuvent se marier sans la présence d'un tuteur, le divorce se prononce désormais devant le juge sans que la femme doive justifier les raisons qui la poussent à en faire la demande et la répudiation n'est désormais plus possible. Mais malheureusement, on remarque que ce Code n'est toujours pas appliqué. Il faut aussi souligner qu'un certain nombre de discriminations sont toujours présentes. La femme ne peut hériter que de la moitié du patrimoine de l'homme, le père reste le tuteur légal des enfants en cas de divorce, même si c'est la mère qui en a la garde, il est toujours interdit aux femmes de se marier à un non-musulman alors qu'un homme peut se marier à une non-musulmane et, enfin, la polygamie n'est toujours pas abolie.

Il n'y a pas de démocratie sans laïcité, même si nous savons que la laïcité ne débouche pas automatiquement sur la démocratie.

L'Association marocaine des droits de l'homme défend la laïcité. Dans un pays où le Roi bénéficie du statut de « commandeur des croyants », est-ce réellement possible d'instaurer un État laïque ?

Pour nous, il n'y a pas de démocratie sans laïcité, même si nous savons que la laïcité ne débouche pas automatiquement sur la démocratie. Nous militons donc pour que la nouvelle Constitution reconnaîsse le principe de la séparation du politique et du religieux. Mais il n'y a pas que les islamistes qui instrumentalisent la religion au Maroc. La monarchie le fait aussi.

Vous avez le sentiment d'être soutenus par une majorité de Marocains dans ce combat ?

On ne connaîtra la véritable opinion de la population marocaine que le jour où elle pourra s'exprimer librement et où nous pourrons avoir accès aux médias pour expliquer notre point de vue. Ce n'est pas le cas pour l'instant. Mais lorsque nous nous rendons dans les régions rurales pour expliquer aux gens ce qu'est réellement la laï-

cité, qu'il ne s'agit pas de s'attaquer aux musulmans pratiquants ni d'interdire l'islam comme le disent ceux qui cherchent à nous diaboliser, nous remarquons qu'ils sont ouverts à ce que nous leur disons.

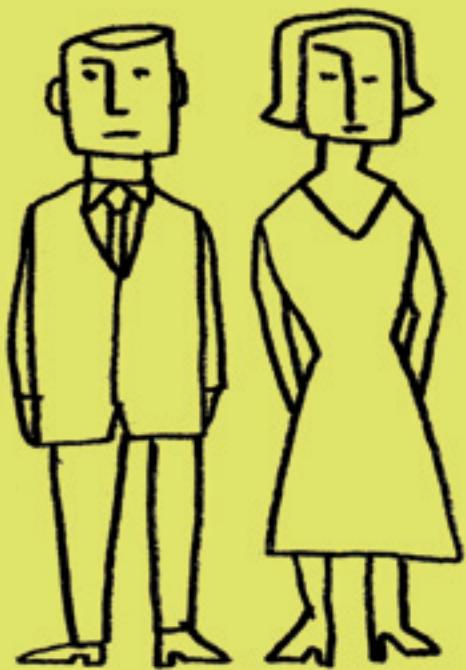
Dans l'inconscient collectif des Marocains, la laïcité n'est-elle pas perçue comme une invention occidentale ?

Contrairement à ce que certains semblent penser, la laïcité n'est pas étrangère à notre culture. Dans la région amazighe (berbère, NDLR), par exemple, la personne qui est chargée d'enseigner la religion aux enfants, le Taleb, est rémunérée par les parents, pas par l'ensemble de la collectivité. Cette personne se limite à enseigner le Coran et elle n'intervient jamais dans les affaires publiques ou sociales qui concernent tout le village, comme les travaux collectifs, les conflits de voisinage, etc. La répartition des rôles est clairement définie. En fait, ce que nous revendiquons, c'est un retour à ces valeurs traditionnelles qui reconnaissent une véritable séparation entre les affaires publiques et les affaires religieuses. Nous n'avons pas attendu la colonisation pour connaître ce principe. Elle fait partie intégrante de notre culture et de notre histoire, mais la propagande d'État ne le dit pas. C'est pourquoi nous demandons à ce qu'un débat puisse être ouvert au Maroc au sujet de la laïcité.



Au Maroc, réclamer plus de démocratie et la libération de prisonniers politiques est un acte de courage. Et certaines n'en manquent pas...

Bon ou mauvais genre ?



Bon ou mauvais genre?

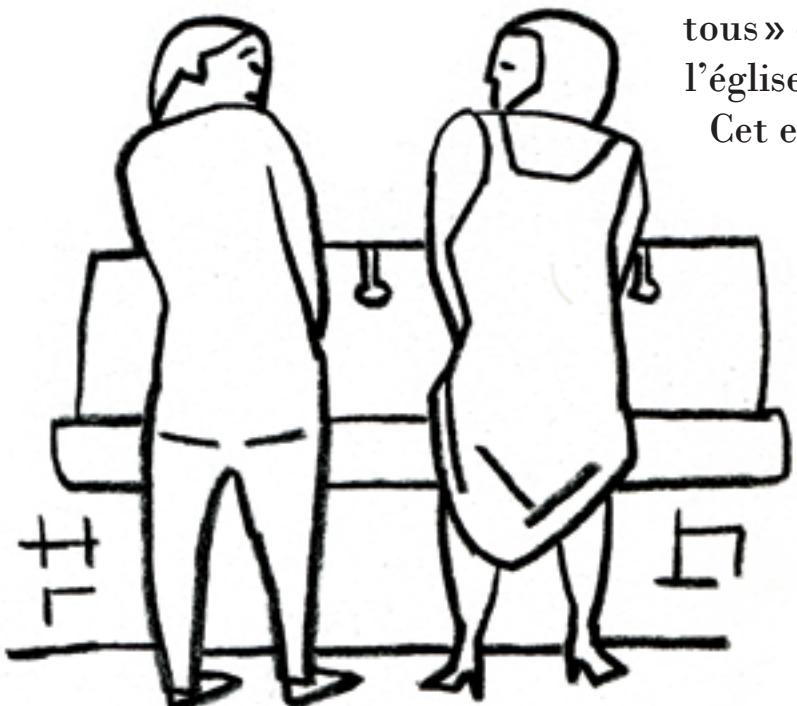
La «théorie du genre», c'est apprendre aux enfants à ne plus être des filles et des garçons. C'est enseigner la masturbation dès la maternelle. C'est un complot contre la famille traditionnelle. C'est une entreprise massive de pervation des élèves dans les écoles. Et vous savez où ça mène? Eh bien, à ce que bientôt, on pourra se marier avec des animaux et assassiner les bébés dans les plannings familiaux.

C'est en tout cas ce que racontent à leurs ouailles les opposants à l'utilisation de la notion de genre comme outil de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils l'écrivent à longueur de site web. Un tel torrent de délires mérite toute notre compassion. Alors, soyez généreux: quand vous aurez lu ce dossier, offrez-le à quelque

partisan de la «Manif pour tous» ou déposez-le dans l'église la plus proche.

Cet exemplaire n'est pas remboursé par la sécurité sociale, mais il en vaut la peine.

Yves Kengen
Rédacteur en chef



De quel genre parlons-nous?

«Espace de Libertés» consacre son dossier mensuel à la question du genre. Mais qu'en dire qui n'eût été déjà claironné? Beaucoup de choses, en fait. Tant le moment est venu de clarifier les enjeux d'un débat largement biaisé par les opposants à une «théorie»... qui n'a jamais existé.

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

Les fondamentalistes chrétiens se sont emparés du *gender* (prononcez «djeundeur») comme l'Inquisition d'une sorcière au Moyen-Âge. Pour le vouer aux géomnies et en brûler les partisans (Najat Vallaud-Belkacem, ministre française de l'Éducation nationale, peut en témoigner) en agitant des peurs face à un danger qui n'existe que dans leur imagination. Celle-ci, bien fertile convenons-en, a inventé que cette «théorie» consistait, notamment, à enseigner la masturbation à l'école primaire. C'est assez dire les fantasmes qui peuplent leurs rêves... Comme si les bambins avaient attendu d'être à l'école... Ce sont pourtant les mêmes qui veulent qu'on parle de «sexe» plutôt que de «genre».

Atavisme

Au-delà du ridicule de cette piteuse caricature, il faut rappeler que l'idée de parler de genre au lieu de sexe provient de la nécessité de balayer, dans l'imagination collectif, les

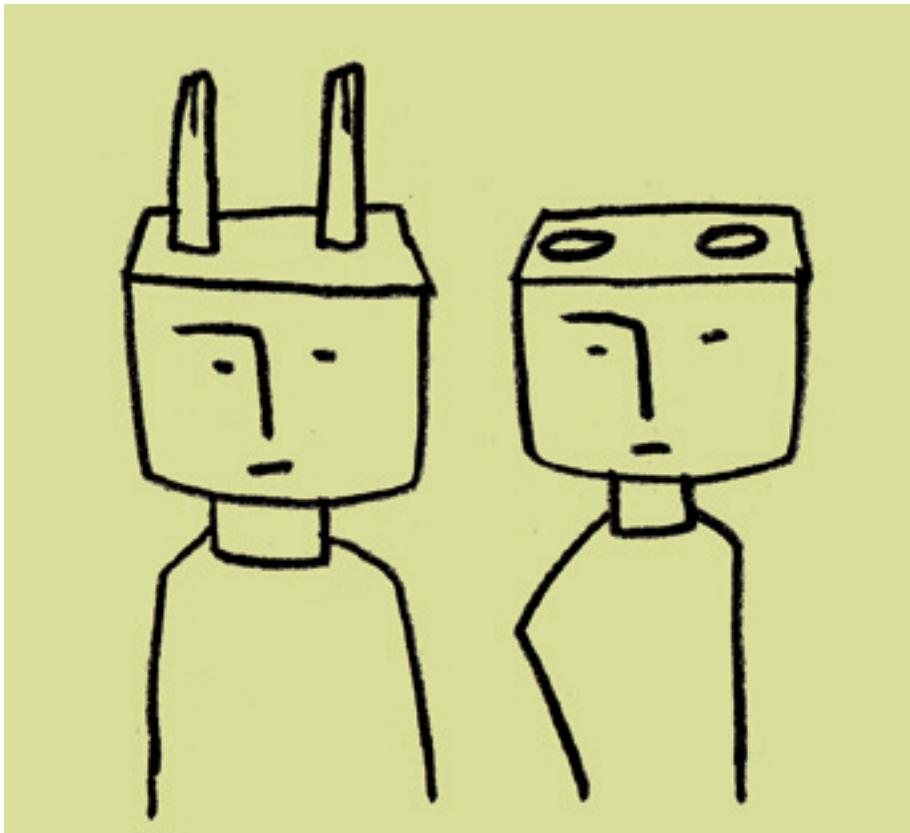
notions millénaires de «sexe fort» et de «sexe faible», qui constituent l'un des fondements de la discrimination des femmes. L'imagination collective véhicule un nombre incalculable de clichés résumés dans ces deux vocables. Ce qui explique la faible représentation féminine dans les instances dirigeantes et le déterminisme qui les poussent, par atavisme, à «choisir» des carrières étiquetées féminines.

On lira dans ces pages l'historique de la notion de *gender*, ses raisons d'être, ses enjeux à la fois sémantiques et sociétaux.

Ceux qui combattent le genre font le choix de perpétuer l'image de la famille pétainiste, glorifiant, si l'on ose dire, la femme au foyer réduite aux tâches domestiques; s'opposent, par principe, au libre choix d'enfanter ou non¹, de divorcer même d'un conjoint violent, de choisir un emploi ou une carrière, de voter même²; enfin, partagent les idées

¹ L'avortement était considéré par la loi de Vichy comme un «crime contre la sûreté de l'Etat».

² «Les femmes sous Vichy...», sur www.histoire-en-questions.fr.



véhiculées par l'extrême droite, qui d'un côté place une femme à sa tête (le mythe de Jeanne d'Arc) mais de l'autre noyaute les mouvements conservateurs prônant le retour de la femme à la maison.

Nègre

Combattre le genre, c'est favoriser la discrimination qui frappe les femmes en matière de salaire, de travail à plein temps, de retraite, dendettement. C'est aussi opter pour une vision dogmatique de la société, accepter la suprématie du patriarcat et discriminer la moitié de l'humanité. «*Woman is the nigger of the world*», chantait John Lennon en

1972. Comme pour souligner que le patriarcat est une forme d'esclavagisme, de racisme et de suprématie «naturelle».

On sait ce qu'il a fallu de combativité pour venir à bout de l'esclavage. Les opposants au «djeundeur» et autres masculinistes ne devront pas s'étonner, s'ils persistent, à voir les femmes descendre dans la rue pour démontrer que, contrairement à une croyance largement répandue, le sexe fort n'est pas nécessairement celui qu'on pense.

Genre, vous avez dit genre? Tiens comme c'est genré...

Les «manifestants pour tous» sont de retour en ce début d'automne. Les déclarations intempestives tout comme les manifestations nationales tombent comme des feuilles. Galvanisés notamment par les divers succès électoraux du parti de Marine Le Pen, les manifestants espèrent encore revenir sur la loi Taubira mais depuis quelques mois ont également trouvé un nouveau cheval de bataille : la fameuse «théorie du genre».

Par Valérie Piette
Docteure en histoire et professeure à l'ULB

Une large campagne médiatique savamment orchestrée jette pêle-mêle des slogans faciles et quelquefois étonnantes: «*On veut du sexe et pas du genre*», le genre ou «*l'art d'une guerre sourde contre les garçons, les pères et les hommes*», «*tu ne seras pas une fille, mon fils*». Parallèlement à ce florilège d'affiches rose et bleue et de phrases bateaux, des conférences sont organisées un peu partout en France qui depuis peu, débordent des frontières de l'Hexagone; en Italie, en Espagne, en Belgique, etc.

Vigilance gender

Cette «théorie» du genre est présentée comme «*une idéologie pour une autre civilisation*» et «*pernicieuse*» pour la famille et donc pour les enfants. C'est pourquoi

des comités de vigilance *gender* ont vu le jour dans des établissements secondaires. Ils contrôlent les programmes, les enseignements et les enseignants, manifestent lorsqu'un film comme le superbe *Tomboy* est projeté aux étudiants, affirment que les programmes scolaires préconisent l'introduction de cours de masturbation dans les écoles gardiennes et des séances de démonstration de sex-toys dans les classes du primaire. Tout cela peut faire sourire évidemment mais l'ampleur du mouvement et ses relatifs succès (notons que quelques centaines de parents ont retiré leurs enfants de la maternelle de peur qu'ils y apprennent à se masturber) doivent nous interroger. Les attaques du mot «genre» dans Wikipedia, la pression exercée sur les enseignants, la remise en cause systématique des études de

genre au sein des universités dénotent bien d'un climat malsain et ultraconservateur. Pour le moins le genre fait donc peur, il catalyse toutes les peurs car selon ses détracteurs il porteraient en lui les germes de la destruction du socle sacré de nos sociétés : la famille.

C'est ainsi que la newsletter de l'Association pour la formation chrétienne de la personne propose sa vision apocalyptique du genre : «*Bientôt, l'homosexualité deviendra une vertu; la pédophilie, une maïeutique; la procréation médicalement assistée, un acte de compassion; l'avortement, une norme d'hygiène publique; les couples hétérosexuels perdront leur propre identité, la famille sera un souvenir archaïque.*» Les acquis du féminisme, les combats éthiques menés par la laïcité et le genre sont allégrement mélangés dans un vaste réservoir de tous les fantasmes des ultra-conservateurs. Même si les réactions ne sont pas aussi fortes, la Belgique n'est pas à l'abri de cette logorrhée. Fin novembre 2013, dans une carte blanche parue dans *La Libre Belgique* intitulée «*Quel "genre" de monde se prépare pour nos enfants?*», des auteurs¹ s'en prennent au genre qui «*fait table rase d'une nature qui nous constraint, qui nous rappelle constamment que nous sommes nés un jour avec une identité propre, unique et sexuée.*». Les plannings familiaux sont également visés, sorte de collaborateurs de cette nouvelle idéologie : «*Des militants du gender donneraient des cours d'éducation sexuelle.*». Ils banaliserait ainsi «*le choix d'un comportement sexuel comme s'il était indifférent, et encouragent les jeunes à tenter des expériences transgressives.*»

Étude n'est pas théorie

Si ce mouvement antigenre peut donner l'impression d'une belle et grande spontanéité, s'il est porté également par toute une frange d'une jeunesse conservatrice qui descend en rue, en chantant, munie de banderoles colorées, il ne faut toutefois pas sous-estimer l'influence de penseurs «antigenre» dont les idées sont ici exprimées. Ainsi Tony Anatrella, un de ces penseurs de cette fameuse «théorie» du genre et qui dénonce «*cette idéologie du genre totalitaire, plus oppressive et pernicieuse que l'idéologie marxiste*»... Rien que ça, ce prêtre et psychanalyste français, sorte de consultant du Conseil pontifical de la famille, s'attaque au genre depuis plus d'une dizaine d'années et a déjà rédigé deux ouvrages sur le sujet¹. Homme de l'ombre du Vatican, il dénonce les dangers de la laïcité, de l'homosexualité, du féminisme et du genre. Il élaboré la pensée et la réaction du Vatican et sera d'ailleurs ce mois-ci l'un des experts du synode sur la famille qui s'annonce donc très intéressant.

Évidemment, le «genre» n'a rien d'une théorie. Les études de genre qui interrogent les places et les rôles respectifs des hommes et des femmes dans la société se sont imposées dans le paysage universitaire depuis une quarantaine d'années dans les pays anglo-saxons et une vingtaine d'années en France ou en Belgique. Issu essentiellement de la médecine et surtout de la sociologie et venu des États-Unis, le *gender* a eu du mal à trouver sa traduction française. Longtemps appelé «rapports sociaux



de sexe», le mot «genre» s'est peu à peu imposé dans le vocabulaire scientifique. Le genre est avant tout un concept, un «outil qui aide à penser» selon la jolie formule du sociologue Éric Fassin. Il traverse aujourd'hui toutes les disciplines scientifiques et les a renouvelées, s'imposant d'abord en sociologie puis ensuite dans

d'autres matières. Ces études ont permis de rendre visibles des réalités négligées et de saisir l'importance de la construction sociale et culturelle dans les identités sexuées. Comme le soulignait Simone de Beauvoir, «*on ne naît pas femme, on le devient*». Le genre permet de mieux appréhender ce devenir, cette construction. Com-

¹ *Gender, la controverse, 2011 et Mariage en tous genres. Chronique d'une régression culturelle annoncée, 2014.*

Pour en savoir plus:

- CAL/Charleroi, *De la question de genre au droit à l'égalité. Propos de femmes*, Fernelmont, EME, 2014.
- « Précieuses études de genre », dossier CNRS, mis en ligne le 27 août 2014, sur <https://lejour-nal.cnrs.fr>.
- Arnaud Alessandrini et Brigitte Esteve-Bellebeau, *Genre! L'essentiel pour comprendre*, Paris, Des ailes sur un tracteur, 2014.
- Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard, *Introduction aux études sur le Genre*, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- Françoise Thébaud, *Écrire l'histoire des femmes et du genre*, Lyon, ENS éditions, 2007.

ment ces identités se construisent, pourquoi les femmes, par exemple, font plus la vaisselle que les hommes, pourquoi les hommes ne pleurent-ils pas ? Les réponses à ces questions très basiques, convenons-en, ne se trouvent pas dans le biologique, dans les gènes... mais une dans une histoire culturelle des identités. Pour être encore plus clair : les ovaires n'expliquent pas qu'aujourd'hui en Belgique, les femmes sont plus de 85 % à occuper des temps partiels tout comme ils ne suffisent pas à expliquer que les femmes de ménage sont surtout... des femmes. Les places qui nous sont assignées le sont par la société, par une construction sociale et historique et non pas par le biologique ou par un ordre prétendument naturel.

Le genre est un instrument d'analyse qui nous permet de sortir de la description et de questionner les différences qui traversent les sociétés.

C'est pourquoi les manifestants pour tous réclament du sexe et non du genre et les opposent irrémédiablement. Le sexe ramène à la seule nature qui expliquerait toutes nos différences sociales et sexuées, ordonnerait le monde et donnerait à chaque sexe un rôle bien défini dont il ne faut absolument pas

se départir. Le genre ne remet évidemment pas en cause le biologique ni le sexe comme qualité biologique, que les récentes découvertes scientifiques font par ailleurs évoluer.

Bousculer la norme

Le genre est donc bien un instrument d'analyse qui nous permet de sortir de la description et de questionner les différences qui traversent les sociétés. Si le genre, dans un premier temps, s'est surtout penché sur la place des femmes dans la société, il a permis de rendre les hommes visibles en tant qu'êtres sexués, dont la virilité n'est pas plus « naturelle » que la féminité. Masculinité, virilité, paternité sont aujourd'hui interrogées notamment par les historiens, sociologues ou anthropologues. Le genre questionne le monde, il problématise, il permet de mieux comprendre nos sociétés, les stéréotypes, les places de chacun et de chacune, il bouscule les normes, il nous interroge, il nous aide donc à penser et c'est sans doute pour cela qu'il dérange tant. Il n'est donc guère étonnant que d'aucuns essaient de manière lancinante d'en faire une théorie. Rien n'est anodin. Si théorie il y a, il peut y avoir confrontation. Théoriser pour mieux dévaloriser. Ce processus a déjà été utilisé par les milieux ultra-conservateurs américains avec l'autre fameuse « théorie » de l'évolution. Ici, théoriser le genre est donc une manière de jeter le doute sur les connaissances et de l'idéologiser. Soit de nier ce qui en fait un outil de connaissance scientifique et de progrès. 

Des politiques pour dépasser les stéréotypes

Alors que le monde démocratique s'apprête à célébrer les 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing¹ en 1995, il faut saluer les nombreuses avancées législatives, bien que l'on constate encore de trop nombreux reculs en matière des droits des femmes.

Par Viviane Teitelbaum
Présidente du Lobby européen des femmes

Comme le rappelle le Lobby européen des femmes², l'Union européenne devrait être une force motrice pour les législations sur l'égalité homme/femme et inspirer les États membres en la matière. L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'UE et de ses États membres, cependant, cet engagement ne se traduit pas toujours dans la réalité. Alors que depuis des années, le Parlement européen joue un rôle important dans la sensibilisation à l'égalité homme/femme et à l'autonomisation des femmes, les États membres ont clairement empêché l'adoption d'objectifs ambitieux et de législations sur les droits des femmes. Malgré que le *gender mainstreaming* eût été adopté en tant que stratégie fondamentale qui touche à toutes les politiques de l'UE, la réalité démontre qu'il n'est pas mis en œuvre dans de nombreux domaines et n'est toujours pas considéré comme une priorité. Le mythe de « l'égalité étant acquise » en Europe, encore très prégnante empêche l'égalité d'être un objectif autonome au sein de l'UE.

Rose et bleu

Si certaines mesures ont été prises dans l'un ou l'autre domaine, l'absence de stratégie globale démontre que l'égalité des sexes n'est pas suffisamment prise au sérieux. C'est dans ce contexte que la plupart des politiques de l'UE ne prennent pas en compte les besoins des femmes et des filles.

L'absence de stratégie globale démontre que l'égalité des sexes n'est pas suffisamment prise au sérieux.

Nous constatons également la persistance de stéréotypes, dans toutes les sphères de la société qui, par exemple, façonnent les jouets pour garçons et filles (bleu et rose...), influent sur les choix de filles dans l'enseignement, empêchent les femmes d'accéder à cer-

¹ Il visait à mettre en lumière les violations结构elles d'inégalités et celles des droits de l'homme rencontrées par toutes les femmes et les filles de la planète et définissant les terrains d'actions concrètes à réaliser pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

² Le LEF est la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'UE avec plus de 2 000 organisations membres. Son action porte sur la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes au sein de l'UE. Extraits de Lobby européen des femmes, 1995-2015: 20 years of the Beijing Platform for Action. From words to action , septembre 2014.

tains emplois, ont une incidence sur la santé des femmes et des filles, légitimement la violence quotidienne et le sexisme, véhiculent des messages sur le rôle des femmes dans la société, etc.

Or, il ne s'agit pas seulement de garantir les droits légaux –première étape indispensable– mais également de sensibiliser au changement radical et nécessaire des mentalités pour parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Aujourd'hui, cette évolution des mentalités reste le défi le principal qui nécessite une action politique déterminée pour aboutir à un réel changement à tous les niveaux. Il

est temps de comprendre que la paix, la justice et le développement durable ne peuvent être atteints si la moitié de la population ne profite pas pleinement ses droits et reste discriminée.

De nombreux domaines nécessitent encore des améliorations politiques et parfois législatives. J'en épingle-rai quelque-uns.

Libre violence

La précarité: les inégalités en matière d'emploi (travail à temps partiel, les écarts de rémunération, etc.) jouent un rôle clé chez les

femmes piégées dans le cercle infernal de la pauvreté, empêchant leur indépendance économique tout au long de leur vie et après au niveau des pensions. Les systèmes de protection sociale inadéquats (l'individualisation des droits entre autres) affectent également la situation des femmes dans et en dehors du marché du travail.

La paix, la justice et le développement durable ne peuvent être atteints si la moitié de la population reste discriminée.

Concernant l'éducation et la formation: l'égalité d'accès à l'éducation n'est pas encore une réalité en Europe pour toutes les filles. De surcroît, un mouvement inquiétant de groupes conservateurs et religieux tente d'empêcher l'exécution de programmes sur l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de la femme et une éducation sexuelle et reproductive.

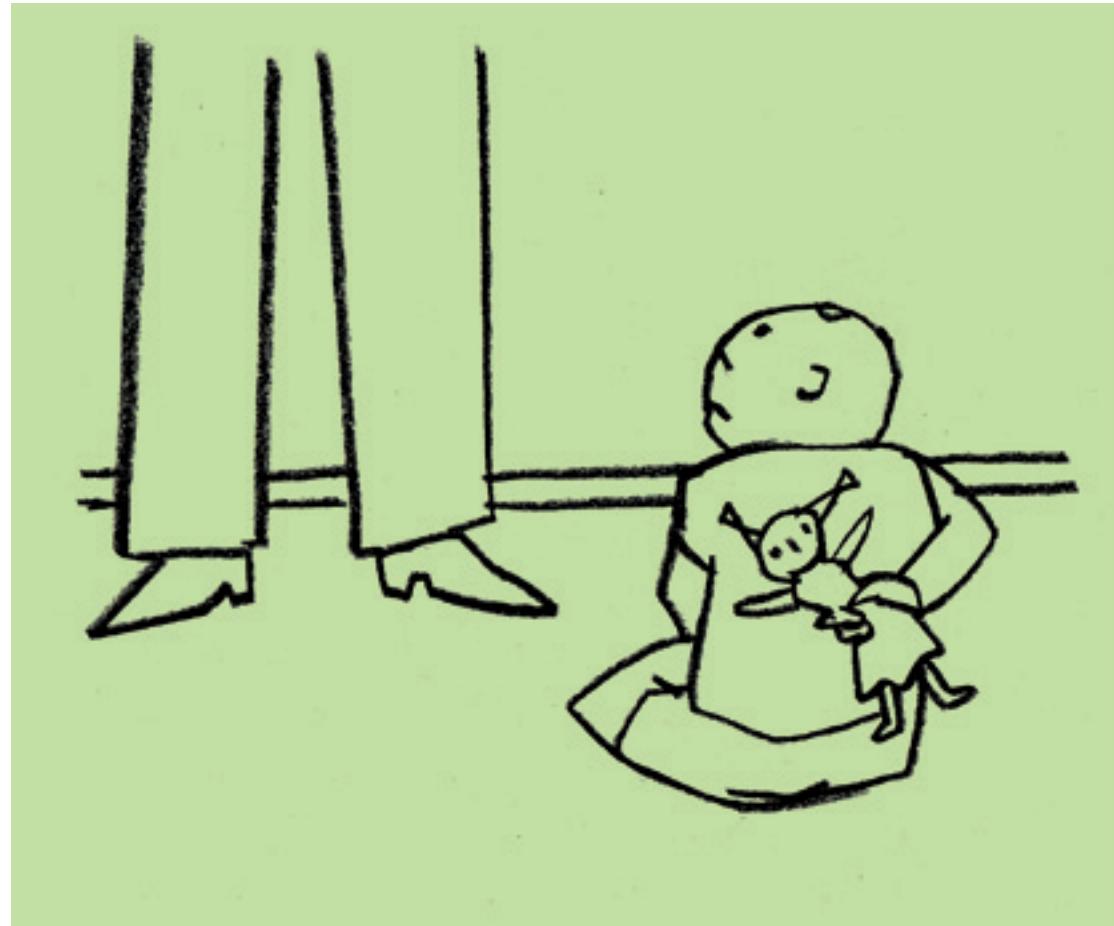
Sur le plan de la santé, je pointerai deux éléments qui posent toujours problème: le droit à l'avortement qui est attaqué dans nombreux pays de l'UE, et la contraception et l'éducation sexuelle qui ne sont pas disponibles dans tous les pays de l'UE. Ainsi que les liens entre la violence envers les femmes, y compris la violence sexuelle et/ou dans la prostitu-

tion, et la santé des femmes qui doivent être reconnus de toute urgence. Ces violences conduisent à de graves problèmes, tels que le stress post-traumatique, la dépression, les comportements à risque ou les maladies sexuellement transmissibles.

Concernant les violences envers les femmes, l'UE ne s'est dotée d'aucun instrument juridiquement contraignant, afin de mettre fin ou de prévenir les violences envers les femmes et les filles. Les États membres de l'UE luttent de façon très disparate, allant de l'absence de reconnaissance à un cadre de politique générale fondé sur une analyse féministe des relations de pouvoir entre les sexes dans nos sociétés. Les femmes et les filles ne sont donc pas également protégées dans l'UE, et l'absence du cadre européen de lois et des politiques harmonisée a des conséquences importantes sur la capacité des femmes de résister et de survivre à la violence masculine. Dès lors les violences contre les femmes restent invisibles et sous-estimées et les agresseurs souvent impunis.

Des progrès, mais...

Les femmes dans le processus de décision: au taux actuel de progression, il faudra près de 40 ans pour atteindre la parité. Les préjugés quant aux rôles et capacités des femmes constituent l'obstacle le plus important, suivi de près par un manque de modèles féminins adaptés. Au plus haut niveau de la prise de décision en matière financière européenne, on est toujours à 100% d'hommes !



En Belgique, la mise en œuvre du *gender mainstreaming*, doublée d'actions a bien évolué dans certains domaines (par exemple, les lois sur la parité des listes électorales, la lutte contre la violence à l'égard des femmes désormais ancrée dans le paysage institutionnel, la lutte contre l'écart salarial, un meilleur engagement en matière de santé et, en particulier, de santé sexuelle et reproductive...) et en près de 20 ans, de nombreuses législations ont été adoptées en la matière ainsi que des politiques structurelles et coordonnées, notamment en matière de *gender mainstreaming* et de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

L'évolution des mentalités reste lente et le sexismé présent, voire banalisé.

Mais l'égalité, on n'y est pas et cela nécessite encore un important travail de sensibilisation, de coordination. Il faut fournir des efforts particuliers dans certains domaines tels que l'accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail: elles ne sont pas assez dynamiques et trop de femmes restent cantonnées dans le temps partiel, le crédit-temps ou les emplois subalternes. Les emplois dits «féminins» sont toujours moins bien rémunérés et l'écart des pensions s'accroît augmentant dramatiquement la précarité des femmes. Des mesures ont été adoptées depuis 1995 pour permettre une meilleure conciliation

vie privée/professionnelle mais le nombre de places d'accueil en crèche reste beaucoup trop bas. La lutte contre les stéréotypes fondés sur le genre reste trop timide, tant dans les médias que dans les politiques.

La mise en œuvre du *gender budgeting* est particulièrement difficile et connaît des résistances à tous niveaux, et la plupart des budgets ne sont pas encore réellement genrés. Des statistiques ventilées par sexe dans tous les domaines sont également indispensables pour mettre cette stratégie en œuvre concrètement.

On le voit, même si la société est plus égalitaire dans une série de domaines, si le cadre législatif progresse petit à petit, l'évolution des mentalités reste lente et le sexismé présent, voire banalisé. Face aux nombreux reculs, il faut rester vigilant-e-s en matière d'égalité homme/femme et des droits des femmes, qui bien qu'elles sont la majorité de la population, elles restent une minorité politique. 

Le genre contre le présupposé hétérosexuel

Les mouvements sociaux qui se sont exprimés principalement en France ces deux dernières années en opposition au mariage dit «pour tous» –en fait, l'élargissement de l'accès à l'institution du mariage aux couples de même sexe– ont fait un usage surabondant du modèle de la famille traditionnelle comme horizon indépassable de l'organisation humaine.

Par Thierry Delaval
Président de la Fédération Arc-en-ciel Wallonie¹

Ces conservateurs ont dû rapidement se défendre d'allégation d'homophobie, notamment en mettant en avant un certain nombre de personnages prétendument ou réellement issus de la «communauté» homosexuelle qui épousaient la thèse selon laquelle l'«altérité» constitue la condition première et absolue de la fonction parentale. Pour mener à bien l'éducation équilibrée des enfants, ils clamaient dans la rue, ce que des dizaines de magazines populaires et auteur-e-s à succès ressassent à longueur d'année. Selon eux autant que pour cette «science pour tous», un père et une mère interagissent en parfaite complémentarité, chacun apportant son lot référentiel que l'autre ne peut assurer, en vue de former ensemble le paysage des normes –naturelles pour les uns, sacramentelles pour les autres– sans lesquelles un enfant ne pourra identifier les repères indispensables à sa maturation. De la sorte, les ennemis ne sont pas les

gays ni les lesbiennes, mais leur aspiration déraisonnable à fonder famille, cette cellule reproductive et éducationnelle; aspiration indûment entretenue par la remise en cause de cette vérité fondamentale. La source de cette confusion viendrait des thuriféraires d'une soi-disant théorie du genre.

Modèle social établi

La surmédiatisation de ces événements tendrait à faire croire que les minorités sexuelles sont au centre des préoccupations des études de genre. Il faut être plus nuancé. La multitude de travaux scientifiques et philosophiques portant sur les questions de genre ne forme pas un corpus manichéen ni n'autorisent, du moins pour l'heure, à dégager un axe de convergence unique. Le point de départ est l'étude des mécanismes qui installent des différences entre les sexes, dans la mesure où elles sont porteuses d'une hiérarchie ¹www.arcencl-wallonie.be



explique non sans raison pourquoi les études de genre doivent tant à des scientifiques engagées dans les combats féministes. L'une d'entre elles, Monique Wittig, sera la première à disqualifier l'universalisme du mot «femme», le réservant à celles qui, intérieurisant le modèle dominant, s'y inscrivent corps et âme et s'assujettissent dans la soumission qu'exige de leur part la relation entre un homme et une femme dans un régime des rapports entre sexes légitimé par sa prétendue naturelité. Elle postulera, contre Simone de Beauvoir, qu'échapper au destin de femme est non seulement possible mais constitue un acte d'absolue nécessité, faisant du lesbianisme politique la figure transgressive par excellence.

Sexe fort, sexe faible

et, partant, d'inégalités profondes. Ces mécanismes se révèlent par les comportements, les attitudes, les attributs et les rôles qui, a priori, semblent appropriés de manière assez exclusive soit aux hommes soit aux femmes, ainsi que par les interactions entre eux/elles et les règles qui y président. Les études de genre portent dès lors sur toutes les dimensions des normes qui s'imposent aux individus et qui concourent à leur conformité par rapport à un modèle socialement établi. Que dans nos sociétés, ce modèle soit celui du patriarcat ou, dit autrement, celui de la domination masculine

mêmes résultantes de l'émergence relativement récente du système de savoir-pouvoir exercé sur et au travers des corps, et brillamment mis en évidence par Michel Foucault. En très résumé, la dévalorisation générale de la gent féminine va de pair avec la condamnation des comportements masculins manquant de virilité, autant que des attitudes par trop garçonnières de telle ou telle «femme».

Échapper au destin de femme est non seulement possible mais constitue un acte d'absolue nécessité.

Intégrer la question des orientations sexuelles dans le champ des études de genre ouvre la voie à une autre remise en cause. Celle de la norme hétérosexuelle. La question est alors de déconstruire cet autre clivage entre sexualités majoritaires et minoritaires; entre un présumé principe actif, apparat incontestable du «sexe fort» —qui soit dit en passant le constraint tout autant— et un principe passif, apanage du «sexe faible». Bien qu'une certaine forme d'homosexualité soit en passe, en Belgique du moins, de rejoindre le champ des sexualités acceptables, elle demeure transgressive dans une large mesure, car elle ne se contente pas d'ébranler le rapport homme-femme mais aussi nombre de ses

autres attributs implicites, notamment l'idéologie de la fin reproductive de la sexualité, la monogamie et son corollaire d'idéal de fidélité, l'interdit des relations interclassistes, celui plus pesant encore jetant l'opprobre sur les relations intergénérationnelles ou encore sur la dimension ludique de l'activité sexuelle telle qu'elle peut s'exprimer par l'entremise de jeux hors convention de domination-soumission, de sadomasochisme ou de fétichismes de tous ordres. Dans ce sous-champ des études de genre, la question de la liberté sexuelle paraît au moins aussi prégnante que celle de l'orientation sexuelle. À cela s'ajoute le large domaine des transidentités qui bouleversent nos conceptions traditionnelles ancrées dans le binarisme des sexes.

Idéal absolu

Plus encore, il s'agit de dépasser à la fois la question du genre et celle du sexe. Il s'agit de rendre non pertinente la sentence performative première et terrible à l'arrivée du nouveau-né: «*C'est une fille!*» ou «*C'est un garçon!*» Car en fait, dans le système dominant, le genre précède le sexe, si l'on tient compte notamment qu'un enfant ne distingue les sexes qu'aux environs de quatre ans alors qu'à cet âge il est déjà installé de longue date dans son genre. Ce qui fait dire à Theresa de Laurentis que le sexe est aussi une construction sociale, «un ensemble d'effets produits dans les corps». Il y a par exemple déjà un peu de cela dans la substitution progressive du terme

d'hormones dites sexuelles –un peu hâtivement ainsi dénommées dans une obsession scientifique de valider la distinction biologique des sexes– par l'appellation d'hormones stéroïdes lorsqu'il leur fut reconnu des fonctions générales d'activateurs de croissance dont celles des caractères

sexuels n'étaient sommes toutes pas les plus remarquables. Résister au système classificatif sexe-genre, caractéristique du mouvement *queer*, vise à transcender l'ensemble de ces clivages au profit d'un idéal absolu de liberté. ♀



Masculinisme: la fausse réponse au féminisme

Vous pensez ne pas savoir ce qu'est le masculinisme ? Détrompez-vous ! Cette idéologie réactionnaire est partout, se diffuse sous couvert de libre expression et s'appuie sur une critique qui se veut légitime du rôle des femmes en général et des féministes en particulier. Il s'agit avant tout d'un mouvement qui falsifie les données pour parvenir à ses fins : discréditer les femmes et rendre au « mâle-blanc-hétéro » sa puissance soi-disant perdue.

Par Sylvie Lausberg
Centre d'Action Laïque

Portefeuille ou larme à l'œil ?

Les premiers groupes de « défense des droits des hommes » ont vu le jour en Amérique du Nord lorsque, dans le cadre des procédures en divorce, les femmes ont commencé à percevoir des pensions alimentaires. L'opinion publique ne suit pas, peu sensible aux récriminations de ces lésés du portefeuille. Les stratégies masculinistes sortent alors un argument bien plus porteur: la question de la garde des enfants. Bien involontairement, c'est d'abord le cinéma¹ qui donne crédit à leurs doléances. De *Kramer contre Kramer* (1979) à *Mrs Doubtfire* (1993), la situation des pères privés de leurs enfants s'impose légitimement comme une nouvelle réalité sociale. Mais dans la mouvance radicale qui nous occupe, cette souffrance paternelle va de pair avec des attaques virulentes contre les mères « possessives et exclusives » et contre les femmes « trop libres, trop

autonomes et qui n'ont plus *besoin* des hommes ».

Sur le plan théorique, 1989 marque un tournant avec la publication de l'ouvrage de Guy Corneau, *Père manquant, fils manqué*, best-seller des deux côtés de l'Atlantique. La même année, l'horrible tuerie de l'école polytechnique sert de catalyseur: le 6 décembre 1989, un homme de 25 ans tue quatorze étudiantes de cet établissement de Montréal et blesse quatorze autres personnes dont dix filles avant de se suicider au motif : « *Vous êtes des femmes, vous allez devenir des ingénieries. Vous n'êtes toutes qu'un tas de féministes, je hais les féministes.* »

Paradoxalement, ces crimes odieux vont servir la cause des masculinistes: ils seraient la preuve manifeste de la souffrance intolérable d'une gent masculine privée de tout avenir, de tout espoir... à cause des femmes.

¹ Voir aussi Liam, « Le masculinisme de *Taken* et *Taken2* », mis en ligne le 22 février 2013, sur www.lecinemaestpolitique.fr.

SOS pères en détresse

Les pouvoirs publics –que ce soit en Amérique du Nord ou en Europe– ont entendu la juste revendication des pères qui souhaitaient pouvoir élever leurs enfants en garde partagée. Cette évolution des pratiques et des législations menaçant de priver les antiféministes de leur argument principal, ils optent pour une nouvelle stratégie: la tactique de l'intox. Et ça marche! En France, au Québec et en Belgique particulièrement, des groupes masculinistes clamant que des milliers d'enfants sont privés de leur père. Comprenez: la mère les empêche de voir leur père. Ce qui est totalement faux: outre que dans la toute grande majorité des cas, les séparations se règlent à l'amiable, 15% à 20% des pères seulement réclament la garde principale des enfants².

Il n'empêche. Afin de porter haut et fort leurs discours, les «hommes en détresse» se refilent les bons tuyaux, de Montréal à Nantes ou Grenoble en passant par Londres: monter sur des bâtiments ou des grues est l'un de leurs modes d'action favoris, qui fait le buzz aux journaux télévisés. Conséquences: en France, en février 2013, les représentants des «droits des pères» sont reçus par l'ancienne garde des Sceaux après les acrobaties médiatisées d'un certain Serge Charnay. Cela n'a pas suffi à cet homme, déchu depuis de son autorité parentale pour rapt d'enfants, et selon lequel «les femmes qui nous gouvernent se foutent toujours de la gueule des papas».

Car c'est bien de cela qu'il s'agit: quelles que soient les réponses apportées par nos sociétés à ceux qui s'esti-

ment contrariés dans leur paternité, elles ne seront jamais satisfaisantes. C'est précisément cette vision progressiste et évolutive de la société qui les dérange. Derrière leurs récriminations affectives se répand, en filigrane, une vision ultraréactionnaire de la société basée sur le retour à l'autorité paternelle, la reconnaissance de la suprématie masculine et la nécessité pour l'équilibre social du renvoi des femmes dans les foyers.

Elles nous prennent tout, même notre travail!

La Belgique n'est pas en reste. Outre les tribunes offertes à des masculinistes (peu) distingués dans des émissions ou lors de colloques, la revue belge de l'ASBL Relais Hommes apporte sans vergogne sa contribution à l'intox et s'indigne par exemple –s'appuyant sur «des chiffres officiels qui parlent d'eux-mêmes»– de la «perte de l'identité masculine dans l'enseignement»³.

C'est dans ce genre de cas de mauvaise foi évidente que les indicateurs de genre s'avèrent des outils irremplaçables. Car si les effectifs féminins dans le monde enseignant sont en progression, c'est surtout parce que les fonctions d'enseignants sont peu valorisées, que ce soit socialement ou financièrement. L'article omet bien entendu de souligner que la proportion d'hommes croît parallèlement au niveau d'enseignement. Et qu'à cette surreprésentation par exemple des professeurs masculins dans les niveaux supérieurs et les universités s'ajoute le constat d'un nombre plus



élevé d'hommes dans les fonctions de promotion et de direction⁴. CQFD!

Cela n'empêche qu'en trois décentries la thèse d'une masculinité en péril a fait des émules et que l'objectif de ces associations machistes est en passe d'être atteint: une modification de la perception de notre société dans laquelle la tendance égalitaire se serait inversée depuis la «libération des femmes». Selon ce credo, les femmes ont pris le pouvoir et les hommes sont soumis à leurs diktats. Cela se traduit par un triptyque théorique:

- ✓ Les droits des pères sont bafoués.
- ✓ Les hommes subissent également des violences de la part de leur conjointe.
- ✓ Les femmes ont pris le pouvoir sur les hommes à tous les niveaux.

Les trois enjeux principaux dans ces discours antiféministes sont donc

l'emploi, le couple et la parentalité.

Le discours masculiniste ne s'en tient pas là: il tente aussi de convaincre les femmes qu'elles devraient se libérer des effets pervers du féminisme pour retrouver ce qui est «naturellement bon» pour elles, les hommes et leurs enfants. Une lecture similaire à celle des partisans de la «Manif pour tous», dont on voit aujourd'hui les liens évidents avec l'extrême droite et toutes ses composantes.

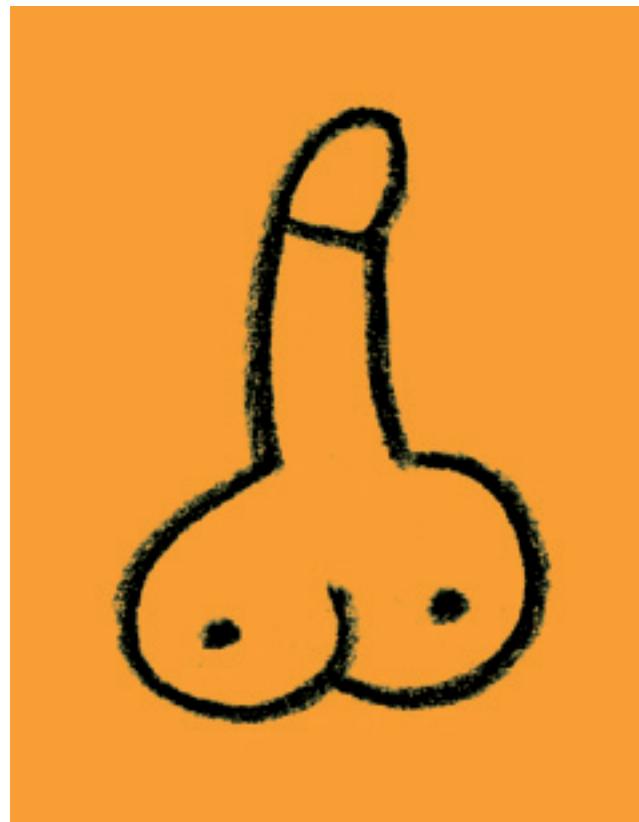
Le lien entre masculinisme et extrême-droite est de moins en moins soluble dans notre aveuglement, mais il faut remarquer que ce genre de sortie n'émeut la presse et l'opinion publique que parce qu'elle se réfère à la période de l'Occupation. Les références vichystes qui sous-tendent toute l'idéologie familialiste et patriarcale des masculinistes ne provoquent pas la même indignation. Et pourtant, défense des priviléges masculins, combat contre l'éga-

² Voir Martin Wagener, «Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles: Les femmes face aux épreuves de la parentalité», thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences politiques et sociales (option sociologie), UCL, 2013.

³ Le Calumet, n°3, 2006, p. 8.

⁴ «C'est dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction que la représentation féminine est la moins importante», dans *Les indicateurs de l'enseignement 2013 en FWB*, p. 75.

⁵ Mélyssa Blais et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué*, Montréal, éditions du remue-ménage, 2008 cité par Nicole Van Enis dans *Masculinisme, anti-féminisme. Banalisation d'une pensée réactionnaire*, Liège, Barriades, 2013.



lité, justification des inégalités par des arguments naturalistes et biologiques font planer de réelles menaces sur nos valeurs, et plus directement sur les femmes et sur les enfants que ces mâles déçus entendent soumettre à leur joug.

Influencer les politiques publiques?

Affirmant la primauté du père sur la mère et de l'homme sur la femme, les pourfendeurs de l'égalité et de l'analyse de genre vont encore plus loin: pour nier les violences conjugales envers les femmes, ils contestent les chiffres officiels et réclament la prise en compte des violences commises par des femmes envers leur conjoint. Un par-

tout, balle au centre? Certainement pas! Il y a bien entendu des hommes victimes de violences domestiques, mais sans aucune mesure commune avec les violences faites aux femmes; ce qui ne dédouane pas la société de s'occuper du problème. Tout dépend comment. Au Québec, où les masculinistes ont pignon sur rue, d'importants moyens ont été détournés de l'aide aux femmes pour créer des lieux accueils pour «hommes abattus»... qui restent vides⁵. Rappelons que les femmes sont trois fois plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir subi des violences (respectivement 18,4% et 6,4%). Dans son dernier rapport annuel, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales indiquait que, parmi les 174 personnes qui sont mortes en 2010 sous les coups de leur conjoint, 146 étaient des femmes et 28 étaient des hommes.

Plutôt que d'opposer les unes aux autres, notre société devrait favoriser l'égalité dès la petite enfance, en favorisant la présence des hommes là où ils ne vont pas, et celle de femmes là où on n'en veut pas; par l'information sur la vie sexuelle et affective et en défendant les politiques qui luttent contre la discrimination grâce aux indicateurs de genre. La démocratie, c'est un projet égalitaire dont l'objectif est réduire les injustices, qu'elles soient volontaires ou non. Et non, comme les masculinistes et leurs cousins extrémistes de droite le souhaitent, un retour à la violence et à l'autoritarisme dans une société qui justifie le principe de domination.

5 Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri, *loc. cit.*

Stéréotypes sexués à l'école: la solution ÉVRAS

Lutter contre les inégalités hommes-femmes passe aussi par l'éducation. Un constat simple et a priori évident pour certaines personnes. Pour d'autres, une lutte dépassée par les énormes progrès réalisés dans ce domaine ces dernières décennies.

Par Laura Van Vlasselaer
Formatrice CEMÉA

Et pourtant, au-delà de la normalisation des écoles mixtes (en ce qui concerne la mixité de filles-garçons, en tout cas), nous pouvons légitimement interroger la persistance des stéréotypes sexués à l'école. Dans une société qui dit vouloir favoriser un enseignement d'égale qualité et de traitement pour tous, l'inégalité entre filles et garçons est toujours bien présente au même titre que d'autres assignations. Et comme les autres inégalités, elle a un impact sur chaque individu et donc sur le modèle de société que nous souhaitons défendre.

Lourd héritage

Le politique s'est depuis longtemps attaqué aux discriminations à l'école, au combat contre les inégalités sociales; la réussite pour tous est un slogan, mais peut-on y entendre «toutes et tous»? En réfléchissant aux discriminations à l'école, les questions liées aux genres ne sont pas forcément celles qui nous viennent d'emblée à l'esprit.

Elles sont pourtant réelles, tant du côté des élèves que des enseignants,

les plans gouvernementaux supposés lutter contre les inégalités de genres en sont la preuve. Mais l'école est malheureusement un lieu privilégié de reproductions sociales. Et selon ce principe de reproduction, les jeunes générations sont les héritières des précédentes... il en va donc de même pour les jeunes filles! Qu'entend-on par là?

De nombreuses recherches récentes mettent en évidence que les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, et ce, depuis l'école primaire. Elles sont, d'ailleurs, plus nombreuses à entreprendre des études supérieures ou universitaires. Mais si l'on y regarde de plus près, elles ne choisissent pas n'importe quelles filières! Alors qu'elles auraient la possibilité de tout entreprendre, la plupart d'entre elles choisissent de s'orienter vers le soin à la personne ou l'éducation. Héritières donc...

Partant du constat que dès notre plus jeune âge, nous nous identifions aux adultes qui nous entourent, que dire du message implicite envoyé aux enfants qui croisent, depuis tout petits, dans leur scolarité, une majorité de femmes?

Nous sommes les héritiers et héritières de ce que notre entourage véhicule, souvent inconsciemment.

De ce qu'ils peuvent observer du rapport hiérarchique au sein de l'école (Madame l'institutrice, Monsieur le directeur)? Que dire des femmes qui aujourd'hui travaillent, certes, mais qui, à en croire les jeux et paroles d'enfants ou même de nombreux manuels scolaires, continuent d'assurer une grande partie des tâches ménagères?

Un modèle bien ancré

Toute cette construction identitaire prend donc sa source dans la prime enfance, dans le processus de socialisation. Nous nous identifions à ce que nous observons dans nos familles, mais aussi à ce que nous renvoient les personnes chargées de nous éduquer et de nous instruire, à ce qu'elles choisissent de nous faire lire, à la manière dont elles s'adressent à nous.

Réfléchissons: combien de fois n'avons-nous pas entendu (ou même peut-être dit): «*Mais comme elles sont bavardes, ces filles!*», «*Comme les garçons sont bagarreurs!*» Observons: une cour d'école, les garçons occupant tout l'espace du terrain de foot, les filles jouant à l'élastique au bord de ce même terrain. Analysons: dans un manuel scolaire de français: «*Ta maman prépare une bonne tarte. Papa utilise un râteau pour ramasser les feuilles.*» Tous ces exemples, loin d'être issus des temps anciens, sont d'actualité... Et loin d'être anodins, ils contribuent à façonner un peu plus chaque jour l'identité de chaque enfant, fille ou garçon.

Que ce soit dans le choix des jeux et des jouets, dans le matériel mis à disposition des enfants, dans l'utilisation qu'ils peuvent faire de ce même matériel, dans les paroles prononcées, dans les questions renvoyées à la classe, dans les exemples choisis dans les manuels scolaires... rien n'est anodin! Nous sommes les héritiers et héritières de ce que notre entourage véhicule, souvent inconsciemment.

En serait-il autrement si, convaincus de la nécessité de construire une société égalitaire où chacune et chacun pourraient trouver leur place (choisie par la force de son libre arbitre, sans subir d'assignation, sans déterminisme social d'aucun type), les adultes chargés de notre éducation observaient les enfants autrement qu'en fonction des qualités supposément attribuées à leur sexe, mais bien pour ce qu'ils sont, encourageant leurs rêves, quels qu'ils soient? Et qu'en serait-il si, convaincus, ces mêmes adultes agissaient autrement?

Il est difficile de traduire en mots des postures éducatives mais il est toutefois utile de faire appel au principe de neutralité qu'implique tout métier lié à l'éducation. Selon ce principe, tout adulte ayant pour mission d'éduquer des enfants se doit d'être impartial, neutre. Il ou elle ne peut ni exprimer, ni faire appel à ses convictions per-



sonnelles dans l'exercice de sa profession sous peine d'influencer les jeunes qui lui sont confiés. Par conséquent, l'adulte doit considérer chaque enfant dont il a la responsabilité avec la même attention, la même qualité de relation.

Déconstruire les stéréotypes

Partant de ce postulat, pouvons-nous en conclure que prévoir un module spécifique dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle affective et



Lutter contre les stéréotypes et les assignations nécessite une remise en question globale. Il ne s'agit pas juste de discouvrir sur l'égalité entre hommes et femmes, il s'agit de réfléchir son propre parcours et par là de faire évoluer ses propres attitudes éducatives. Être conscient de l'existence de cette problématique est une première étape, agir en conséquence quotidiennement est la seconde. Penser l'éducation au-delà des programmes, réfléchir ce que l'on met entre les mains des enfants, travailler ses prises de paroles, déconstruire ses a priori, permettre aux femmes d'exercer n'importe quel métier, qu'il soit considéré aujourd'hui «d'homme» ou «de femme» et inversement... Bousculer les codes établis en somme.

La question dont il s'agit est culturelle et ne peut trouver d'issue uniquement dans des cours déclaratifs à potentiel effet de prise de conscience. Cette question doit s'inscrire dans la vie des personnes, de manière transversale, au travers de leurs activités, de leurs pensées, de leurs sens... Déconstruire les stéréotypes et les assignations sexuées implique une approche qui questionne le modèle de société que nous souhaitons développer à la fois au sein de l'école et en dehors.

Pour paraphraser encore Simone de Beauvoir, il faudrait aussi dire : «*On ne naît pas homme, on le devient.*» Autoriser, par sa posture éducative, chacune et chacun à réfléchir son identité autrement qu'en fonction de son sexe reste donc définitivement un combat à mener. 

sexuelle (ÉVRAS) dans l'enseignement secondaire suffit à déconstruire les stéréotypes sexués et les assignations qui en découlent ? Bien que cette initiative, prise récemment, permette certainement d'aborder de manière plus sereine (et dans la tête) certains aspects de la vie des adolescent-e-s à un moment crucial dans leur construction identitaire, il n'en reste pas moins que tout adulte chargé de l'éducation des enfants et des jeunes devrait être sensibilisé plus largement à l'égalité des genres.

Sexe et genre, de quoi parle-t-on ?

Le genre est généralement défini dans le contexte philosophique et scientifique sous l'étiquette « rapports sociaux de sexe ». Il apparaît comme plus policé que le mot « sexe » qui représente un potentiel conflictuel. Les institutions font aujourd'hui un usage exclusif du terme car la notion de genre nivelle la différence par son flou notionnel qui dépolitise la hiérarchie entre les sexes comme catégorie sociale.

Par Mylène Botbol-Baum
Professeure de philosophie et bioéthique - UCL¹

«Il sera ainsi important de définir en quoi le genre diffère du simple sexe social, et quel impact a cette définition pour les enjeux éthiques de la recherche qui ne peut plus se penser dans la perspective de l'universel masculin.»²

Les enjeux d'une redéfinition du concept de genre

Une séparation commode entre les deux sexes perçue comme naturelle, et donc nécessaire, ne suffit pas à comprendre, pour le chercheur, les enjeux éthiques et politiques posés par le concept de genre en sciences sociales. Cette terminologie ne peut se limiter aux sciences sociales et requiert une réflexion sur les conséquences de ces évolutions sémantiques sur la recherche en sciences sociales ou la recherche médicale.

De plus, la plasticité du concept de gender/genre ces quinze dernières années dépasse le fait que le mot

«genre» est d'abord issu de conventions grammaticales. En situant le sexe du côté de la certitude biologique et le genre du côté du constructivisme social, on ne fait que rappeler que l'on ne parle pas exactement de la même chose et que ces deux catégories ne sont pas superposables.

Comment se situent les scientifiques par rapport à la résistance des autorités religieuses à la notion de genre, qui implique les décisions bioéthiques dans une société démocratique et pluraliste ? Ces questions, loin d'être abstraites, conditionnent certaines recherches aujourd'hui et demandent donc que les chercheurs puissent se positionner en fonction des enjeux éthiques que suscite ce déplacement des frontières normatives. Le genre n'a pas, en français, la même histoire ni le même sens que le mot *gender*. Il vise néanmoins, dans les deux langues, à rejeter le déterminisme biologique³.

¹ Responsable du centre Hëlesi et membre d'Europé, centre de philosophie pratique.

² Marie-Claude Hurtig, Michèle Kail et Hélène Rouch, *Sexe et Genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, 2002.

³ Joan Scott, *Gender and the politics of History*, Columbia University Press, 1988.

Les enjeux biopolitiques de cette notion se font de plus en plus nombreux et requièrent des éclaircissements sur la place à leur accorder dans le discours scientifique. On ne peut néanmoins faire l'économie d'une réflexion sur l'articulation entre sexe biologique, sexe social et genre aujourd'hui, précisément à partir des questions d'éthique et de société que soulèvent les possibles reconSIDérations du binarisme sexuel dans les sciences elles-mêmes. Les scientifiques comme les politiques doivent prendre en considération le concept de genre et ne pas se contenter de la notion de sexe biologique car elle ne définit pas la sexualité. C'est la perception subjective de la sexualité qui est aujourd'hui sous le regard de la loi lorsque l'on évalue le droit au mariage ou à la parenté pour tous.

Biopolitique

Le terme de genre remet en question un dualisme universel, qui a structuré nos représentations et nos modes de pensée. Il permet de dénoncer la confusion de l'homme générique et l'homme masculin; celle des universaux hérités des Lumières par des sujets parlants qui refusent d'être déterminés dans leurs désirs par une catégorisation déterminant leurs choix sociaux a priori. Il semblerait donc que malgré l'évolution des sciences biogénétiques, l'a priori reste le même quant au féminin comme sexe à la fois biologique social, alors qu'il exige d'être repensé si nous prenons au sérieux la dimension historique des normes éthiques et l'évolution des mœurs qu'elle reflète.

L'a priori presuppose une causalité externe au langage d'ordre naturel et biologique, autant dire universelle et fraternelle. C'est précisément ce présupposé idéaliste que questionne le concept de genre. Il interroge le fait que la division des genres divise l'espèce de manière hiérarchique. Cette entreprise de renaturalisation dans les sciences a pour enjeu de consolider la représentation de la différence et des rôles sexuels en les fondant en nature et en droit. Cette position conservatrice est nécessairement en tension avec la plasticité du vivant décrite par les sciences biologiques elles-mêmes et exige un discours réflexif et critique. Il n'est donc pas question ici de donner une définition consensuelle du genre qui masquerait les enjeux biopolitiques de cette définition, mais d'éclairer les enjeux éthiques que soulève l'historisation de cette notion par rapport à des perspectives biologiques fixistes, qui confondraient convention et naturalisation de ces conventions.

Le féminisme comme champ interdisciplinaire a signalé les effets sociaux, dans les sciences biologiques, de la médicalisation du genre, de la renaturalisation du corps alors que précisément les sciences interrogent les anthropologies sur le fixisme de leurs propres catégories. Le champ des sciences est globalement interpellé par la notion de genre; ces questions ne peuvent être l'objet des seuls champs de la sociologie ou de la philosophie. C'est pourquoi cet avis nous semble devoir susciter une réflexion et une prise de position qui ne soit pas normative a priori mais donne les moyens de sensibiliser les chercheurs à

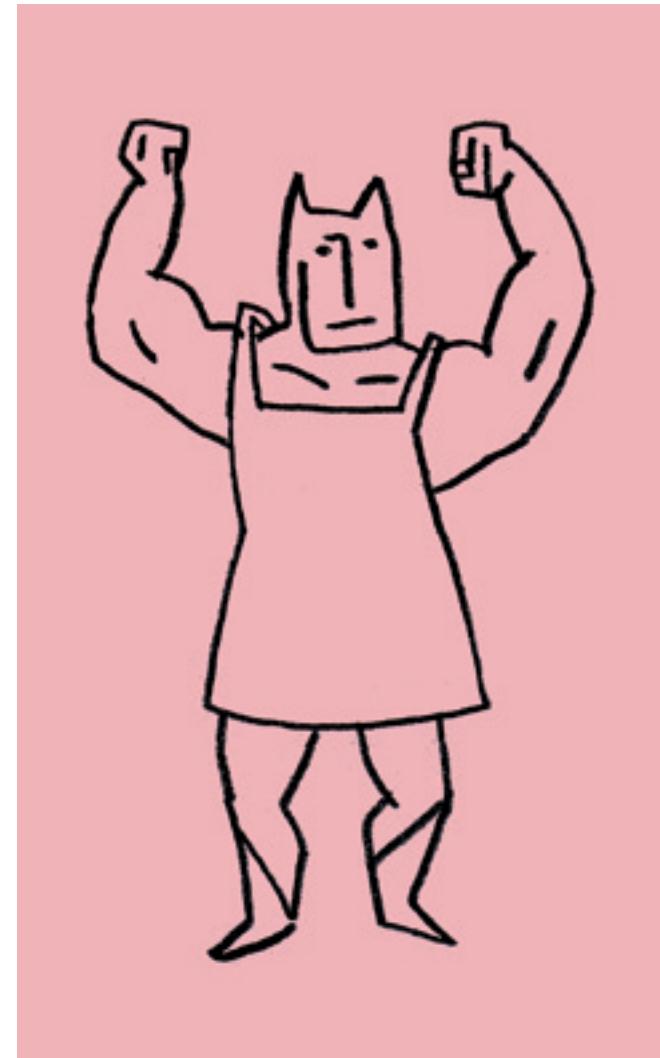
la complexité des enjeux sociaux soulevés par la notion de genre.

Limites de l'acceptable

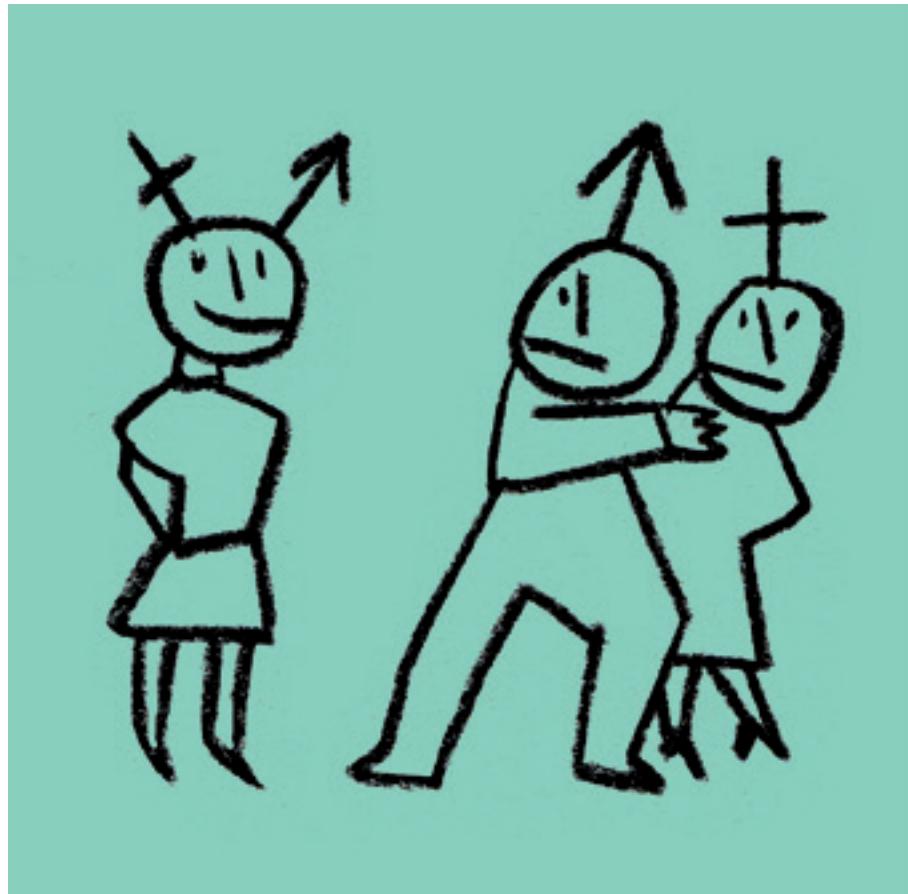
Il n'est pas inutile de se poser des questions comme: pourquoi la détermination de sexe donne-t-elle lieu à des classifications? Pourquoi le sexe est-il supposé causer le genre? Quels effets et quelle pertinence ont ces classifications? Sont-elles cohérentes avec les données scientifiques? Se donner les moyens conceptuels d'adresser ces questions de société nous permettrait d'éviter certaines confusions dans la compréhension de l'élargissement du concept de genre à l'éthique de la recherche. Mais aussi, d'éviter les raisonnements naturalistes et leurs biais idéologiques pour des catégories d'individus qui ne se sentent pas reconnus par le modèle normatif existant, fondé sur la seule dualité d'un déterminisme biologique conventionnel.

Judith Butler écrit, dans *Défaire le genre*: «*Il me semble que pour beaucoup de personnes, il n'est pas souhaitable que la réalité structurante de la différence sexuelle disparaîsse, qu'il n'est pas possible de la mettre en question [...] Elle constitue pour ces personnes une sorte d'arrière-plan nécessaire à la possibilité de la pensée, du langage et du fait d'être un corps dans le monde [...] C'est un moment particulièrement dense d'incertitude dans le langage.*»⁴

Ce qu'interroge la notion de *gender*, c'est l'hypothèse que la différence sexuelle n'est pas que factuelle ou donnée mais qu'elle est une question pour notre temps, celle de savoir comment inclure



l'altérité et l'incertitude qui vulnérabilise nos certitudes face à des questions qui doivent rester ouvertes pour continuer à être pensées. La question de la naturalité de la division des sexes a des répercussions sur la légitimité de certains objets de recherche comme les embryons par exemple, car elle exclut une perspective gradualiste du respect de l'humain; mais elle agit surtout sur les décideurs qui orienteront les enjeux sociaux de ces recherches pour des individus. ⁴ Amsterdam, 2004, p. 204.



vidus. Leur subjectivité ne pourrait-elle pas se voir altérée par des choix d'orientation sexuelle délégitimés ou *pathologisés* par la science, comme cela l'a été dans le passé en ce qui concerne l'homosexualité, ou la notion de «race»?

Est-il acceptable, et jusque dans quelle mesure, que les Églises, ou les responsables religieux, voire les instances normatives des instances scientifiques, s'immiscent dans ces questions individuelles qui forgent de manière inductive les valeurs d'une société et limitent la légitimité de certaines recherches, contre l'avis des hommes et des femmes concernées? Peut-on

cautionner qu'on les infantilise par rapport à leur choix de vie, ou leur désir de maternité, de paternité? Ces enjeux sont cruciaux aux débats bioéthiques et supposent une culture du pluralisme qui, présente en Belgique, soulève moins de faux débats qu'en France. Le questionnement de l'hétérosexualité comme norme naturelle a ouvert la voie d'un débat social autour de l'expression des désirs inédits de filiation, rendus possibles par les sciences et les techniques. Le modèle a priori d'une nature humaine à préserver n'est plus valide; il serait exclusif de tout autre modèle existant et donc foncièrement violent envers notre capacité humaine à nous réinventer.

Le genre, ce sont (surtout) des rapports sociaux

Si le concept de genre implique la prise en compte des rôles différenciés que la société attribue aux femmes et aux hommes et les normes sociales communément admises, on ne peut se contenter de les observer, voire de les déconstruire, sans les relier à la situation socio-économique et aux rapports sociaux qu'ils entraînent.

Par Françoise Claude
Service études des FPS

1 Margaret Mead, *Mœurs et sexualité en Océanie*, introduction au livre I, trad. française, Paris, Plon, coll. «Terre Humaine», 1969.

2 Voir par exemple Françoise Héritier, *Masculin/féminin*, t. I et II.

3 Voir par exemple les articles du Professeur Armand Lequeux (UCL): «L'amour des mamans: lapine ou goéland?», *La Libre Belgique*, 21 novembre 2003 et «L'amour des mamans, fatal ou en option?», dans *La Libre Belgique*, 7 décembre 2003. On citera aussi le célèbre ouvrage d'Élisabeth Badinter, *L'amour en plus: histoire de l'amour maternel (XVII-XX^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1980.

Qui porte la culotte?

Dans les années 30 déjà, l'anthropologue américaine Margaret Mead rappelait que les rôles attribués aux femmes et aux hommes pouvaient varier du tout au tout selon les sociétés étudiées¹. Mais pour elle, cette assignation de chaque sexe à des rôles précis n'impliquait pas en soi de domination de l'un sur l'autre. La poursuite des recherches de genre met aujourd'hui en évidence l'inégalité qui préside aux rapports entre le «masculin» et le «féminin». Je citerai ici en particulier l'anthropologue française Françoise Héritier², qui a développé le concept de «valence différentielle des sexes»: non seulement les caractéristiques attribuées par une société aux hommes et aux femmes sont différentes, mais de plus tout ce qui relève du masculin est connoté plus positivement que ce qui relève du féminin.

Mais tous ces aspects ne sont pas que des anecdotes amusantes (ou agaçantes, c'est comme on le sent).



Ils forment un système cohérent qui se répercute, ô combien, jusque dans les porte-monnaie. Ces répercussions coulent de source: le supposé instinct maternel «explique» que les femmes s'occupent beaucoup

plus des enfants que les hommes, leur prétendue faiblesse en maths qu'elles ne briguent pas les diplômes et les emplois les plus rémunérateurs, leur dépendance financière, considérée comme normale, qu'elles

acceptent des emplois à temps partiel et que leurs pensions soient très basses, leur assignation à l'altruisme qu'elles travaillent dans les soins aux malades et aux personnes âgées pour des salaires très faibles, etc.

Et de la même façon, les hommes étant reconnus comme doués pour les maths et la technique, comme sachant tenir leurs sentiments à distance, comme endurants et solides, comme responsables des rentrées financières de la famille mais non de son fonctionnement quotidien, comme prêts à toutes les compétitions, ils semblent prédestinés à des emplois techniques, des postes de pouvoir, des fonctions rémunératrices et, bien sûr, à n'avoir aucun souci logistique quant à l'organisation de leur vie quotidienne et de celle de leurs enfants.

Ancrée au plus profond de notre culture et de notre éducation, la discrimination économique touchant les femmes est victime d'une (presque) absolue tolérance sociale, et d'une grande invisibilité, bien que quelques informations sur l'écart salarial commencent à percer un peu partout.

Sans dérouler tous les chiffres disponibles, en voici quelques-uns, pour rappel:

- ✓ Toutes situations confondues, le revenu des femmes est inférieur à celui des hommes de 21% sur base annuelle. Quant au salaire horaire brut, il est lui-même supérieur de 10% chez les hommes⁴.
- ✓ La pension légale moyenne des femmes est de 1037 €, celle des

hommes de 1 444 €, ce qui fait un écart de 23%. En ce qui concerne le «deuxième pilier» (pensions complémentaires), 45% des hommes en bénéficient, contre seulement 18% des femmes⁵.

- ✓ 66% des bénéficiaires de la GRAPA⁶ sont des femmes⁷.
- ✓ 44% des femmes salariées travaillent à temps partiel, contre 9,3% des hommes⁸.
- ✓ Les femmes représentent 74% des salarié-e-s ayant pris un congé parental en 2012⁹.
- ✓ Les demandes effectuées auprès du SECAL pour récupérer des créances impayées sont le fait de femmes à 94%¹⁰. On sait que ces défauts de paiement sont une des causes objectives de la précarité de nombreuses familles dites monoparentales.

La discrimination économique touchant les femmes est victime d'une (presque) absolue tolérance sociale.

Il y a derrière tous ces constats une grande cohérence sociale, culturelle et économique, dont nous sommes tous et toutes à la fois les produits, les producteurs et les reproducteurs.

Mainstreaming de genre

Une des pistes les plus intéressantes pour sortir de cette logique infernale est sans conteste celle du «mains-

⁴ Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, *Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre*, 2012.

⁵ *Idem*.

⁶ Garantie de revenus aux personnes âgées, attribuée en tout ou en partie aux personnes de 65 ans et plus dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Montant maximum: 1 011,70 euros pour un-e isolé-e, 674,46 euros pour un-e cohabitant-e. La GRAPA relève de l'aide sociale et est donc soumise à enquête sur les ressources.

⁷ ONP, *Statistiques annuelles*, 2013.

⁸ En 2010. Source: DGSIE, *Enquête sur les forces de travail*.

⁹ ONEm, *Congé parental, évolution de la répartition homme/femme de 2002 à 2012*.

¹⁰ Fondation Roi Baudouin, *Le Service des créances alimentaires (SECAL), un outil de lutte contre la pauvreté des femmes?*, 2011.

treaming de genre», c'est-à-dire d'une approche intégrée de l'égalité. Sous cet anglicisme assez rébarbatif se cache en réalité une démarche très concrète, une démarche par laquelle l'impact de toute mesure est analysé et évalué séparément sur la situation des femmes et celle des hommes. Relèveraient de cette stratégie, par exemple, des simulations chiffrées sur l'évolution des revenus des femmes et des hommes suite à une réforme des pensions ou des congés parentaux. Qui va y perdre? Qui va y gagner? Quel impact sur la vie quotidienne des femmes et des hommes, compte tenu des rôles sociaux différents qu'elles/ils assument?

11 Voir notre analyse, *Trente mois de mainstreaming de genre au gouvernement fédéral*, FPS, 2014, ainsi que le rapport d'évaluation réalisé par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, sur <http://igvm-iefh.belgium.be>.

12 Pour plus de détails, voir le dossier «Égalité femmes-hommes» réalisé par la FGTB, sur www.fgtb.be, ainsi que *Pauvreté et genre, lettre ouverte au futur gouvernement*, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion, août 2014.

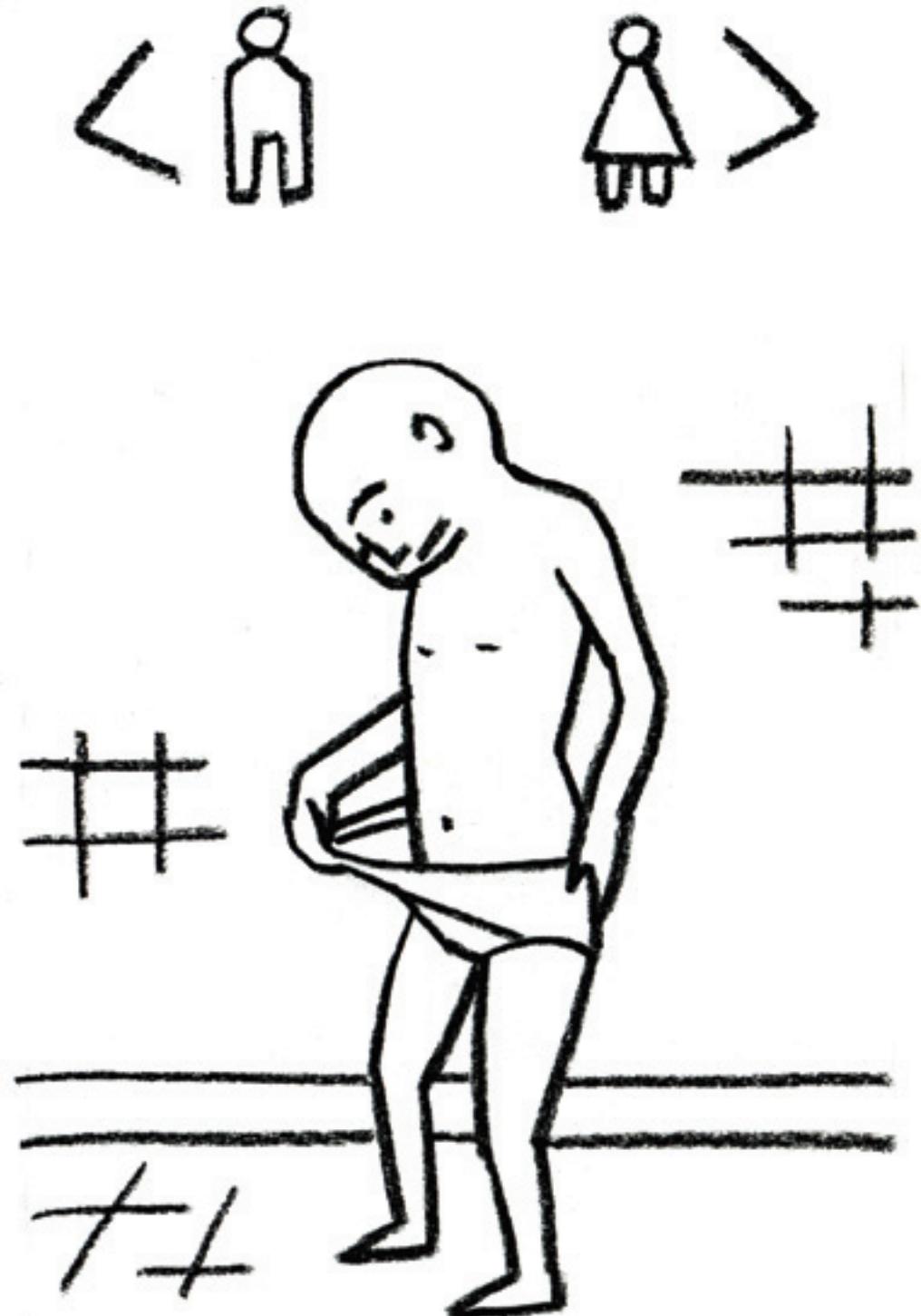
Une des pistes les plus intéressantes pour sortir de cette logique infernale, est sans conteste celle du «mainstreaming de genre».

Depuis le 12 janvier 2007, la Belgique (niveau fédéral) s'est dotée d'une loi en bonne et due forme, loi supposée «garantir l'intégration structurelle de la dimension de genre dans les politiques du Gouvernement». Il faut bien reconnaître que, huit ans plus tard et malgré quelques timides avancées lors de la dernière législature, on n'a pas constaté beaucoup de changement¹¹. Certaines mesures adoptées par le gouvernement sortant vont carrément dans le sens inverse, comme la diminution de la prise en compte des périodes de crédit-temps dans le calcul de la pension ou encore le nouveau système de dégressivité des allocations de chômage, qui auront un impact financier plus important pour les femmes que pour les hommes¹².

Loin de s'améliorer, les injustices sociales liées au genre sont donc en train de se creuser... ♀

Et sinon, quoi de neuf ?

D'après ce que l'on sait des accords gouvernementaux engrangés à



Un entretien avec François Burgat¹

« Si je ne suis plus Syrien ou plus Libyen, qui suis-je ? »

Aujourd’hui directeur du programme « When Authoritarianism fails in the arab world », François Burgat a promené son savoir depuis plus de 30 ans de Damas au Caire en passant par Beyrouth. Il est un interlocuteur privilégié pour approcher l’islam au Proche-Orient.

Propos recueillis par Olivier Bailly

Espace de Libertés : Du conflit interne syrien à la somalisation de la Libye, la lecture des conflits est de plus en plus confessionnelle. Instrumentalisation du fait religieux, déformation du regard occidental ou religion nouveau (?) moteur des rébellions ?

François Burgat : Non, la religion n'est pas l'unique moteur des rébellions. Un contre-exemple au moins permet de l'affirmer: celui des Kurdes, qui ne se rebellent pas au nom de leur religion (en l'occurrence le même islam sunnite des « jihadistes » qu'ils combattent en Irak) mais bien au nom de leur appartenance ethnique. D'où mon hypothèse, plus large et légèrement différente d'un simple « retour » triomphal « du religieux »: nous vivons une période (le « printemps arabe ») caractérisée par la désagrégation du ciment autoritaire des régimes nés dans le contexte

des affirmations postcoloniales. Les citoyens des sociétés concernées par ce bouleversement sont de ce fait à la recherche d'un lien de substitution. En attendant que ne se reconstruisent des institutions politiques modernes susceptibles de les amener à transcender leurs appartenances (ethniques ou confessionnelles) héritées, c'est à celles-là qu'ils se « raccrochent ».

La déliquescence d'une nation forte expliquerait l'émergence de ces autres identités ?

Dans ce contexte ce sont donc effectivement les appartenances immédiatement « infranationales » ou « infra-étatiques » qui reprennent le dessus dans les sociétés du Proche Orient. Si je ne suis plus Syrien ou plus Libyen, qui suis-je ? L'individu, libéré de/ou abandonné



© Algérieconfidences.com

par le réenforcement du ciment de l'appartenance à un ensemble national créé de façon souvent arbitraire par les Européens et maintenu pendant plusieurs décennies de façon autoritaire se replie sur le niveau inférieur des solidarités possibles. Ce niveau d'appartenance peut être ethnique, comme c'est le cas des Kurdes dans l'ensemble syrien ou de certaines solidarités tribales ou régionalistes, comme c'est le cas en Libye ou au Yémen. Mais une fois prise cette précaution, oui, ce lien alternatif est très souvent religieux.

Le repli sur un lien alternatif autre que national, c'est avant tout le fait de musulmans ?

Disons surtout qu'il n'est pas le fait des seuls « rebelles ». D'autres sont touchés

par cette (re)confessionnalisation des appartenances nationales. Malheureusement, ce repli sur des appartenances infranationales est bien sur un vrai recul, cette résurgence du religieux ne touche pas que les acteurs « musulmans ». De façon réactive, l'incapacité des Occidentaux ou des Russes à nouer une relation rationnelle avec l'Autre musulman (dès lors qu'il est pratiquant !) a d'autres ressorts que leur attachement supposé à la laïcité: la gestion émotionnelle du phénomène des « islamistes » met en fait en scène des Occidentaux que j'ai pour ma part eu bien souvent envie de nommer des « christianistes » et, pour certains, des « judaïstes » au sens où sous les dehors de leur affirmation laïque, leur appartenance religieuse interfère aussi bien en politique intérieure que sur la scène internationale.

¹ Politologue, directeur de recherches au CNRS, ancien directeur de l’Institut français du Proche-Orient.

Nous serions incapables de (ré) inventer une société intégrant différentes facettes identitaires ? De quoi être pessimiste...

Oui, depuis pas mal d'années déjà, je suis sujet à un relatif pessimisme en voyant, au sein de nos sociétés, monter une intolérance qu'aucun des préjudices que nous disons subir de la part de l'Autre (souvent le musulman) ne me semble justifier. Nous sommes, en tant qu'Occidentaux, dans une période certes déstabilisante : nous sortons du confort que nous a procuré pendant un siècle ou deux notre hégémonie, coloniale pour les Européens puis post-coloniale ou «impériale» pour les Américains, politique et économique mais plus encore symbolique, sur le monde. Lorsqu'un rapport de domination prend fin, la partition la plus difficile à jouer n'est pas celle du nouvel émancipé mais bien celle des ex-dominants qui se voient dans l'obligation de «rentrer dans le rang des tribus du monde». Oui, le problème est bien pour une bonne partie «notre» problème et pas celui de l'autre. Mais nous avons ancré et banalisé dans nos représentations une telle dichotomie (il y a d'un côté des «attentats à la bombe» et de l'autre «des frappes aériennes», le «Jihad» des uns et le «droit à la sécurité des autres», etc.) que nous peinons à nous en apercevoir. *«Incapacité à réinventer une société intégrant différentes facettes identitaires.»* Votre formule est bonne ! Ajoutons-y une note optimiste : il ne nous est pas demandé de renier nos valeurs, seulement d'accepter que le tronc commun des valeurs universelles –qui

Il est devenu très difficile aujourd'hui, dans le monde arabe, de faire de la politique sans mettre le «I» de Islam, dans le nom de son parti.

existe bel et bien, il n'est pas question de tomber dans le relativisme culturel!— puisse être légitimé, au sein des différents groupes humains, par des références qui ne soient pas empruntées à la seule histoire de la tribu occidentale ! Les exemples ne manquent pas !

De Boko Haram à l'État islamique, est-ce un islam prétexte pour rentrer dans une rébellion anti-impérialiste ? Un islam fondamentaliste, trop bafoué pour pouvoir réclamer une existence de manière modérée ?

Il est bien difficile de vous répondre de façon convaincante en très peu de mots ! Il faut, pour le faire, parvenir à substituer au logiciel simplificateur et trompeur qui établit une causalité automatique entre «islam» et «radicalisme» une chaîne de causalités plus réaliste. Or celle-ci est bien évidemment un peu plus complexe, et donc plus longue, que le logiciel dominant.

Il faut d'abord comprendre pourquoi –dans presque tout le spectre politique arabe– ce que j'appelle le «lexique islamique» ou le «parler musulman»

(et non la religion musulmane) s'est irrésistiblement substitué à ses prédecesseurs «laïques» de la première génération des indépendances : il est devenu très difficile aujourd'hui, dans le monde arabe, de faire de la politique sans mettre le «i» d'islam, dans le nom de son parti. Il faut ensuite accepter l'idée que ce lexique islamique exprime à peu près toutes les postures politiques, y compris des attitudes modernisatrices et tolérantes. Il y a pas mal d'années déjà, j'exprimais cette idée en disant : *«L'islamisme (l'attachement au "parler musulman") ça va de Erbakan (l'un des prédecesseurs d'Erdogan) jusqu'aux talibans. Ce lexique islamique, qui est (presque) "partout" incontournable dans les sociétés "musulmanes", est ainsi très logiquement celui, entre autres, des "rebelles" et autres "révolutionnaires" de tous poils. Mais ces rebelles ne deviennent pas rebelles... parce qu'"ils parlent musulmans".»* C'est cette causalité qui est erronée. Un peu comme si on disait que la résistance palestinienne a attendu l'islam du Hamas avant de prendre les armes alors qu'elle a compté parmi ses initiateurs des marxistes aussi bien que des chrétiens et que c'est l'injustice de l'occupation qui l'a fait naître... et non pas les idéologies de ceux qui combattent cette injustice ! Si on y regarde de près, ceux qui s'opposent aux islamistes radicaux ne sont le plus souvent pas des «anti-islamistes» ou des athées mais bien plutôt des «islamistes» qui font une lecture différente, moins littérale, de la même référence religieuse.

Il faut enfin expliquer pourquoi les opinions publiques du monde musul-

man en général et des groupes radicaux en particulier sont très remontées contre les méthodes qu'emploie l'Occident depuis plusieurs décennies, pour maintenir, directement ou par alliés arabes autoritaires ou israéliens interposés, l'hégémonie un temps coloniale qu'il s'est arrogé sur toute une partie du monde. Ces raisons ne sont pas religieuses mais bien politiques.

Et la laïcité dans ces combats, n'est-elle donc portée par personne ?

Mais les partis islamistes proches du pouvoir ont tous souscrit à des constitutions parfaitement laïques ! Ce qui est vrai c'est que l'alternative radicalement athée, la seule qui trouve en fait grâce à nos yeux, n'est en revanche portée dans le monde musulman que par une infime frange de la société. C'est cette frange que nous avons tendance depuis toujours à surévaluer : ses membres, il est vrai, nous disent (de surcroît dans la langue que nous comprenons) tout ce que nous avons envie d'entendre, à savoir ce désaveu radical et sans nuances de «notre ennemi islamiste commun». La religion tenant (encore) aujourd'hui dans les sociétés du sud une place très supérieure à celle qu'elle occupe dans les nôtres, cette fascination pour la petite minorité éradicatrice nous coupe malheureusement de l'imaginaire politique de la grande majorité des «autres» musulmans.

« Sortez couverts

La Turquie n'a pas fini d'osciller entre la laïcité kémaliste et l'islamisation progressive que lui impose l'AKP, le parti du Premier ministre Recep Tayib Erdogan. L'AFP rapporte ainsi qu'un opposant au régime islamico-conservateur a saisi la Cour constitutionnelle pour obtenir l'annulation d'une mesure qui autorise le port du voile islamique dans l'enseignement secondaire. «*J'ai un fils à l'école mixte et cette décision a une dimension directement religieuse [...] elle est clairement illégale*», a argumenté le président de l'Union des juges et des procureurs, une association professionnelle laïque. Depuis septembre, la tenue vestimentaire dans les écoles publiques turques n'exclut plus le hijab. Une fille peut (ou doit) désormais se couvrir à partir de 10 ans. Après l'université et le Parlement, le port du foulard dans la fonction publique a également été autorisé en 2013. (map)

La Serbie au milieu du gay

En 2010, la Gay Pride serbe avait tourné à la castagne. Machos et homophobes, les ultranationalistes y avaient semé la violence. Quatre ans plus tard, cette fois sous haute protection policière, le défilé a pu se tenir sans anicroche. Il faut dire qu'il avait valeur de test pour Belgrade. L'Union européenne, qui a longtemps tardé à ouvrir les bras à la Serbie, coupable d'avoir suivi bon gré malgré Slobodan Milosevic dans les guerres d'ex-Yougoslavie, avait prévenu qu'elle saurait se montrer vétueuse sur le respect des droits de l'homme. Les ultranationalistes n'en avaient pas moins juré de faire le coup de poing. Mais, opération ô ! combien réussie : aux côtés des drapeaux arc-en-ciel, des banderoles « Peace and love » et des drag queens, des membres du gouvernement ont été jusqu'à participer à la Gay Pride, dont Tanja Miscevic, négociateur en chef pour l'adhésion à l'UE et le ministre de la Culture Ivan Tasovac. Comme quoi quand on veut y mettre du sien... (map)

Rébus ou rebut?

En juin dernier, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu son jugement dans les affaires Mennenson et Labassée, condamnant la France pour ne pas avoir reconnu dans son droit la filiation de deux couples –hétérosexuels infertiles, en l'occurrence– avec leurs enfants issus d'une gestation pour autrui (GPA) menée aux États-Unis.

La France a toutefois fait savoir qu'elle renonçait à s'opposer à cette décision, laquelle estime que les enfants ne sont pas coupables du mode de conception que leurs parents ont choisi. Reste qu'ils sont toujours considérés par l'état civil français comme étrangers. La GPA y étant interdite, la France ne les reconnaît en effet pas comme enfants du couple, mais acte qu'ils sont reconnus... à l'étranger comme les enfants du couple! Allez y comprendre quelque chose. La Manif pour tous du 5 octobre, elle, n'y a pas perdu son latin. (map)

Job alimentaire

Lancée en mai 2012 à Camp David, la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN) veut sortir de la pauvreté d'ici 2022 quelque 70 millions d'Africains. Trois associations, le CCFD-Terre solidaire, Oxfam et Action contre la faim, viennent de publier un rapport accablant dans lequel elles dénoncent une opération qui ferait en réalité les choux gras des multina-

tionales de l'agroalimentaire. Celles-ci trouvent par ce biais le moyen d'écouler leurs productions loin de chez elles. Sur place, les petits agriculteurs et éleveurs trinquent.

Résultat : les trois ONG demandent à la France «*de clarifier sa position vis-à-vis d'une initiative qui est en contradiction avec ses engagements politiques et dont l'efficacité est discutable du point de vue des populations qui souffrent d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La France doit jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre d'une réforme radicale de l'Alliance, ou se désengager de la NASAN*».

(map)

Filet américain

La Cour suprême des États-Unis a fait sa rentrée en septembre avec, cette année encore, des sujets très médiatiques, comme la liberté d'expression et le mariage gay.

Le 6 octobre, ainsi, elle a annoncé son refus d'examiner la question du mariage entre personnes de même sexe dans cinq États américains, permettant aux couples homosexuels de s'y marier prochainement, en attendant qu'elle se prononce sur le fond. En tout, une trentaine d'États devraient à terme autoriser les unions entre personnes de même sexe. Une sacrée victoire dans un pays qui, friand d'excéntricités, n'en reste pas moins souvent très conservateur. La Haute Cour, qui est elle-même majoritairement conservatrice, s'est transformée en filet de secours pour les gays. (map)

Protégeons nos enfants...

L'Ouganda, où une récente loi antihomosexualité a provoqué un tollé, n'est pas très couru par les touristes gays, on s'en doute. Mais les professionnels du tourisme du pays entendent changer les choses. «*Il faut le dire, personne ne se fait tuer*», affirme Babra Adoso, de l'Association des tours opérateurs ougandais. «*Nous n'avons jamais entendu dire que quelqu'un s'était vu demander à l'aéroport "Quelle est votre orientation sexuelle?" ou ait été refoulé*», poursuit-elle. Le climat est, il est vrai, relativement favorable à une telle démarche. En août, la Cour constitutionnelle ougandaise a annulé, pour des raisons de procédure, une loi récente durcissant la législation antihomosexualité, laquelle avait valu au pays une volée de bois vert internationale. Reste que l'ancienne législation particulièrement répressive continue de s'appliquer. «*C'est pour protéger les enfants*», plaignent les responsables du tourisme ougandais pour qui l'amalgame entre homosexualité et pédophilie va de soi. (map)

Fou, fou, fou

Le dernier cas enregistré est celui de Farid Bamouhammad dit Farid le fou. En tout, seize prisonniers belges demandent en ce moment l'euthanasie. Choix véritable ou chantage ? L'affaire ne redore en tout cas pas l'image de l'univers carcéral belge. Farid est incarcéré depuis 1985 pour meurtre, tentative de meurtre et tentative d'enlèvement. Il peut bénéficier de congés pénitentiaires depuis 2008 et est libérable sous conditions depuis 2009. Huit rapports de psychiatre lui ont été favorables.

Ce cri de désespoir a inspiré globalement deux réactions. Un : le monde carcéral belge, sa surpopulation et la promiscuité qui en découle restent un affront aux droits de l'homme. Deux : Farid n'a aucune intention de mourir. Il chercherait simplement à obtenir par la voie médicale la liberté conditionnelle que la voie judiciaire lui a refusée jusqu'ici. La démarche n'en est pas moins affolante, quoi qu'il soit des intentions. L'euthanasie, c'est fou... (map)

Le conseil de coopération ou la démocratie en classe

Temps et espace de dialogue et de prise de décisions, le conseil de coopération permet aux enfants de se familiariser avec les principes démocratiques dès la maternelle. En théorie, car sur le terrain, sa pratique reste encore trop souvent anecdotique.

Par Yasmine Dogot
Institutrice primaire¹

Lieu d'échange et de parole, confrontant celle du groupe et de l'individu, le conseil de coopération réunit, généralement une fois par semaine, à heure, jour et lieu fixes, tous les élèves de la classe ainsi que l'enseignant-e afin d'y établir les règles de la vie de la classe, discuter des projets, examiner les propositions concernant les activités et gérer les relations au sein de la classe, tout en coopérant les uns avec les autres.

De nombreuses expériences basées sur la coopération scolaire furent réalisées

(O. Neill, J. Korzak...) et le sont encore à ce jour mais c'est à Célestin Freinet, pédagogue français (1896-1966) qu'est attribuée l'origine du conseil de coopération. Ce dernier a progressivement élaboré sa pédagogie sur un principe de compagnonnage et instauré, dans les années 20, le «conseil de coopérative», surtout utilisé pour la gestion des activités de la classe.

En Belgique, le conseil de coopération s'inscrit pleinement dans le cadre du décret «Missions» du 24 juillet 1997



© DR

qui donne à la Fédération Wallonie-Bruxelles l'objectif de «préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures».

Discuter et décider ensemble

Les élèves et l'enseignant-e se réunissent, discutent et prennent des décisions qui concernent la communauté. Le pouvoir de décision s'exerce sur l'ensemble de la vie de la classe. Le conseil s'inspire des procédures utilisées lors des assemblées représentatives d'adultes, avec un-e président-e de séance (l'enseignant-e ou l'élève volontaire, élu), un ordre du jour, des propositions, des modalités de prise de parole, des décisions prises de préférence par consensus, simon, par vote majoritaire, à main levée ou à bulletin secret... Chaque membre du conseil a le droit à la parole et le droit de vote... qui peuvent également ne pas être exercés. La présence d'un élève vaut participation. Les ambitions, les modalités et les effets divergent bien sûr en fonction du niveau des élèves. Mais l'essence du conseil de coopération est unique de la maternelle au secondaire.

La mise en place du conseil demande d'offrir certaines libertés aux élèves concernant le fonctionnement de la classe («Je lève le doigt pour prendre la parole» ou «Enzo s'engage à ne plus déranger ses voisins dans leur travail», par exemple) ou lorsque des projets doivent être organisés, ce qui passe donc par un partage des décisions entre l'enseignant-e et les élèves. Ceux-ci peuvent, ensemble, organiser les sorties, établir l'horaire, discuter des métiers (charges

des élèves), des exposés, des travaux de groupe, de l'utilisation d'outils pédagogiques... Cette cogestion peut poser problème à certains enseignants, inquiets à l'idée de déléguer une partie de leur pouvoir de décision, ce qui explique, entre autres, la rareté de cet outil pédagogique au sein des classes. Un sondage réalisé sur 67 classes de l'enseignement fondamental belge et québécois a révélé que seuls trois enseignants titulaires organisaient de manière régulière le conseil de coopération, soit 4,48%.

De l'école à la cité

Silvain Connac, docteur en Sciences de l'éducation, ex-enseignant et chargé de cours à l'Université de Montpellier, soulève que «*le conseil de coopération est une façon de participer, de contribuer, en tant que citoyen, au développement des formes démocratiques de son pays. Les enfants rencontrent en effet, dès l'école, dès leur enfance, les façons de vivre la démocratie. Or, il ne faut pas compter sur les médias à cette fin, seule l'école est compétente*». Les élèves apprennent à s'écouter, à tenir compte des opinions divergentes, à prendre la parole et à exprimer leurs idées librement, à oser donner leur avis et à s'affirmer.

Respect de soi et des autres, égalité, collaboration, autonomie, liberté d'expression, droit de vote, sens des responsabilités... Si les enseignants ont la volonté de placer ces valeurs de base au centre de leur pédagogie et leur enseignement, de préparer les élèves, citoyenne-s de demain, à la vie en démocratie, le conseil de coopération peut aider à atteindre ces objectifs.



conseildecoopération.
yasmine.dogot.be



Faculté
de
Médecine
ULB

COLLOQUE INTERNATIONAL **L'AVORTEMENT EN EUROPE: UN DROIT MENACÉ ?**

HOMMAGE À
WILLY PEERS
[1924-1984]

- Présentation de sa nouvelle expo
- Inauguration de son auditoire



Hôpital
Erasme



29.11.2014 9H >16H

**ULB
Campus Erasme
Bâtiment J**

**Programme et
préinscription
(indispensable):**
[www.ulb.ac.be/
facs/medecine/
colloqueavortement](http://www.ulb.ac.be/facs/medecine/colloqueavortement)

colloqueavortement@ulb.ac.be

Accréditation demandée
en éthique et économie:
médecins et
sage-femmes



© Dominique Houcmand/Goldo

74 D'art scénique et d'acier

**76 «Zéro>18», le festival enfant
plus qu'admis**



D'art scénique et d'acier

Alors que les questions de la dépollution des sites de feu la phase à chaud du bassin sidérurgique liégeois et du remboursement de plusieurs millions d'euros de taxes au groupe ArcelorMittal sont toujours en suspens, la pièce «L'homme qui valait 35 milliards» continue de s'élever avec un humour glaçant et un surréalisme bien de chez nous contre le fatalisme et l'austérité.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Celui qui valait 35 milliards, c'est lui: Lakshmi Mittal, le magnat de l'acier. Kidnappé par Richard Moors, «artiste plasticien en galère», il se retrouve bien malgré lui figure centrale d'œuvres d'art contemporain revisitées sous la forme d'une «*performance réalité-fiction qui traversera les grandes œuvres du XX^e siècle, interrogeant la valeur des choses et des hommes, et le pouvoir exorbitant qu'ont certains hommes sur une multitude d'autres depuis la nuit des temps*». Richard brigue une place de professeur dans une école d'art mais lui manque l'œuvre remarquable qui fera sa renommée. Avec l'aide de ses deux compères à la descente de bières vertigineuse –Marion, journaliste au *Vlan*, et Patrick, vieux copain et ex-sidérurgiste désœuvré depuis son licenciement après 20 ans de bons et loyaux services chez Arcelor–, il se met en route pour une épopee politico-artistique aussi infernale qu'absurde.

véritable amour pour la ville de Liège. *L'homme qui valait 35 milliards*¹ est né sous la plume de l'auteur liégeois Nicolas Ancion, très touché par le drame socio-économique (près de 1 300 emplois perdus) provoqué par la fermeture des hauts fourneaux. «*C'est une thématique qui me tracassait depuis longtemps déjà. En fait depuis l'annonce de la fermeture de la phase à chaud liégeoise en 2003*», expliquait Nicolas Ancion au moment de la parution de son roman. «*L'immobilisme du monde politique dans ce dossier est très frustrant. Et face à cela, ma seule arme, c'était d'écrire un roman.*»²

Pour la petite histoire, Lakshmi Mittal, qui ne parle pas le français, s'est fait traduire le livre dès sa sortie de presse. Le jugement fut sans appel: les représentants syndicaux se sont entendu dire par la direction liégeoise d'ArcelorMittal que le roman nuisait gravement à l'image de la société. Le roman, vraiment?

Lauréat du prix Rossel des jeunes en 2009, *L'homme qui valait 35 milliards* a capté l'attention du Collectif Mensuel³,

1 Nicolas Ancion, *L'homme qui valait 35 milliards*, Bruxelles, Luc Pire, 2009 et Paris, Pocket, 2011, 286 p.

2 Pierre Morel, «Nicolas Ancion fait kidnapper le patron d'ArcelorMittal», sur <http://culture.ulg.ac.be>, octobre 2009.

3 www.collectif-mensuel.be.



© Dominique Houcmant/Goldo

liégeois lui aussi, qui en propose une relecture théâtrale percutante, instaurant un dialogue permanent entre jeu d'acteurs, musique punk-rock live et création vidéo, faisant ressortir la réalité de cette fiction avec justesse et brio.

...et phase à «show»

L'homme qui valait 35 milliards et les grandes questions qu'il soulève –conséquences du tout à l'économie, relativité de la valeur et rôle de l'art dans nos sociétés– n'en est pas à son coup d'essai: plus de 15 000 spectateurs à travers l'Europe, de Liège à Paris en (re)passant par Turin, Courtrai, Esch-sur-Alzette, Avion, Montpellier, Vénissieux, Verviers, Huy, Charleroi, Mouscron (où nous l'avons vue au très dynamique centre Marius Staquet en mai dernier) et Bruxelles ce mois-ci –ont déjà pu l'applaudir. En novembre 2013, la pièce a même été jouée à Tilleur, sous chapiteau, sur le site même de la filière de laminage à froid dans le cadre du pro-

jet «Rêve général [Titre Provisoire]» monté par Arsenic 2, théâtre populaire itinérant⁴ et composé de trois pièces centrées sur l'histoire industrielle wallonne.

Depuis la parution du roman et le début de la tournée de la pièce, Lakshmi Mittal a perdu de sa valeur: il ne vaut aujourd'hui plus «que» 14,3 milliards de dollars⁵. Le baron de l'acier devra encore se délester de 749,7 millions pour la dépollution totale de l'ensemble des sites de la phase à chaud à Ougrée, Seraing et Chertal afin de rendre le terrain propice à une nouvelle activité industrielle ou commerciale. En attendant, le groupe réclame près de 8 millions d'euros à la Ville de Seraing en raison de la fermeture et de l'inactivité de plusieurs usines d'ArcelorMittal.

4 www.arsenic2.org.

5 Source: www.forbes.com. Page consultée le 23 octobre 2014.



«*L'homme qui valait 35 milliards*» par le Collectif Mensuel
Du 11 au 29 novembre au Théâtre de Poche

«Zéro>18», le festival enfants plus qu'admis

Les 22 et 23 novembre, le festival «Zéro>18» célébrera les enfants pas majeurs mais très consentants quand il s'agit de faire la fête pour rappeler leurs droits. Dans la joie et la bonne humeur!

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

La Convention internationale des droits de l'enfant concerne tous les jeunes, de 0 à 18 ans, quel que soit leur milieu ou leur origine. C'est-à-dire 20% de la population en Wallonie et à Bruxelles, soit un million d'individus. Aujourd'hui, près de trois jeunes sur quatre disent connaître l'existence de cette Convention, mais 65% d'entre eux n'ont pas la moindre idée de son contenu. Des chiffres qui démontrent l'importance d'organiser un événement pour mieux informer les jeunes de leurs droits. En faisant passer le message de manière adaptée. C'est-à-dire dans un mélange de sérieux, de fun et de légèreté.

Et donc... faites du bruit! Car les droits de l'enfant ont 25 ans. Et ça se fête!

À travers, donc, le festival «Zéro>18» qui, depuis 3 ans, célèbre la journée internationale des droits de l'enfant, fixée chaque année le 20 novembre. Mais, aux sessions rébarbatives et aux discours indigestes, les organisateurs de ce week-end ont préféré faire découvrir ce texte, adopté à New York par les Nations unies au siècle dernier, de manière ludique et festive.

Accessibilité, conscientisation, participation

Concrètement, on pourrait résumer l'événement par un slogan du style «Deux jours, deux ambiances!» Le samedi 22 novembre, tout d'abord, rendez-vous à l'Éden de Charleroi pour des concerts ciblant un public plus ado. Au



© Sca | Art Photography

programme: des prestations hip-hop signées Mochélan et Pitcho, en conclusion d'animations consistant principalement en une scène ouverte. Où les participants sélectionnés au préalable s'exprimeront exclusivement au sujet des droits de l'enfant.

Puis, le dimanche, direction Flagey, à Bruxelles, pour le plus grand plaisir des enfants et de leurs parents. Là, entre théâtre, opéra et cinéma, on retrouvera la pop-rock de Saule, la chanson française délicate mais aussi déjantée à l'occasion de Geneviève Laloy, sans oublier Ici Baba, le duo musical composé du chanteur-guitariste Samir Barris et la multi-instrumentiste Catherine De Biasio.

Double cerise sur le gâteau pour les grands et petits lardons présents: tous les concerts et toutes les animations sont gratuits, et les artistes en herbe auront la possibilité de se produire avant ces artistes confirmés, s'ils remportent le concours proposé par les organisateurs du festival.

Le trio des maîtres mots articulant ces événements est donc accessibilité, conscientisation et participation. Puisque, sous ces angles ludiques, ce sont bien entendu des thématiques essentielles qui se voient abordées: non-discrimination, droit à l'éducation, à la santé, à un niveau de vie suffisant, au repos, aux loisirs, à la liberté d'expression, de même qu'une attention particulière à accorder aux enfants porteurs de handicap, migrants ou placés. «*Notre objectif? Faire découvrir aux enfants et aux ados leurs droits fondamentaux, mais sans adopter de grands*

discours. Ces deux journées festives se veulent avant tout des moments participatifs, conviviaux, entièrement dédiés aux enfants. Pour leur permettre d'être sensibilisés à leurs droits tout en s'amusant», expliquait récemment Frédéric Delcor, secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, initiateur et co-organisateur de l'événement.

Engagement

«*De plus, ce festival constitue également l'occasion de découvrir des associations qui s'engagent pour défendre les droits des plus jeunes de la plus belle des manières.*

Puisque celles qui le désirent, et correspondent à nos critères, sont englobées sous la bannière du festival.»

Outre les manifestations carolos et bruxelloises, l'initiative est donc laissée à des groupements en tous genres de s'associer à «Zéro>18». Qu'il s'agisse de communes, d'écoles ou d'autres associations diverses et très variées, chacun est libre de proposer «son» événement. Et de le faire labelliser par le festival. Seules conditions: ces activités doivent avoir un lien direct avec les droits de l'enfant et être gratuites. Il peut s'agir de choses déjà organisées dans le passé, d'activités nouvelles, ou encore d'animations concernant l'enfance en général, mais auxquelles un focus sur les droits de l'enfant est rajouté.

Le programme s'annonce donc aussi éclectique que dynamique pour cet événement aussi atypique qu'attrayant. Quelque part entre enfance des arts et art de rester un enfant.



Page facebook:
Festival Zero18
www.zero18.be

Partenaire du festival, le CAL/Charleroi propose aux enfants de visiter l'expo «Bédérاما. Contre-plongée dans l'univers des bandes dessinées» (montée en ses locaux dans le cadre de la quinzaine des médias) et de rencontrer les auteurs Tarumbana, Karl Tollet et Michel Pierret le samedi 22 novembre.

Renseignements:
philippe.luckx@cal-charleroi.be

Autant en emporte le temps

Par Xavier De Schutter
Philosophe

6h45, le réveil sonne ; 7h30, je file au boulot ; 8h15, la sonnette stridente annonce le début des cours et elle marquera ma journée de prof de 50 en 50 minutes. Ah, cette tyrannie des sonnettes qui ponctuent le temps



Chronos surmontant le Musée d'histoire naturelle Senckenberg à Francfort : si le temps est infini, à quoi sert la faux ?

et hachent les journées en menues tranches depuis la médiévale invention des cloches et des clochers ! Pourtant j'en connais qui aiment ça, la régularité de l'horaire, la vie réglée comme un métronome : 17h, promenade du chien ; 18h, apéro ; 19h, repas ; 19h30, les nouvelles, etc. Ça les rassure. Moi, ça m'angoisse. Ne pas savoir quelle heure il est me semble une condition sine qua non du bonheur en ce bas monde. Je n'ai jamais supporté les montres.

En fait, le problème c'est que le temps refuse de suspendre son vol, fût-ce un instant pour nous donner le temps d'avoir le temps. Non seulement il dirige nos vies depuis le lever jusqu'au coucher et nous narre pendant nos insomnies, mais en outre l'histoire avec un grand « h » reste elle aussi prisonnière de la toute puissante chronologie. Malgré cela, on ne sait toujours pas ce que c'est exactement. Certains prétendent que c'est de l'argent. Plus respectueux, les Anciens en faisaient une divinité : Chronos, fort peu sympathique, il est vrai, puisqu'il dévorait ses enfants. Les Perses l'appe-

laient Zervan, le Temps infini, dieu suprême d'une religion tombée dans les oubliettes de l'histoire. Pour les Occidentaux, il est linéaire, s'étalant tout droit sur la route rectiligne qui mène d'hier à demain. Pour les Orientaux, il est cyclique, tel le serpent se mordant la queue, il revient sans cesse au commencement des choses.

Il est parfois salutaire de voir les choses depuis Sirius. Cela aide à relativiser. Car, qu'est-ce qu'une année, sinon le temps nécessaire à notre bonne vieille planète pour réaliser une rotation autour du soleil ? Soit 364 jours et 6 heures. Imaginons ce qu'est un an pour un Néptunien : presque 164 de nos années ! Pour un Vénusien ? Seulement 225 de nos jours !

Et qu'est-ce qu'une journée (23 heures, 56 minutes et 4 secondes), sinon le temps d'une révolution de la terre qui tourne sur elle-même ? Retournons voir sur Neptune : une journée s'y écoulle en 15 heures et 48 minutes ; sur Vénus en 243 jours. Si je calcule bien : pour un Vénusien, une journée dure plus longtemps qu'une année... Que dire de ses nuits ?

Einstein nous avait avertis : le temps s'écoule moins vite pour celui qui est en mouvement. Plus on se rapproche de la vitesse de la lumière, plus le temps ralentit. On connaît l'histoire des deux jumeaux dont l'un part en fusée à une vitesse proche de celle de la lumière et voyage pendant 2

ans : lorsqu'il revient sur terre, il retrouve son jumeau vieilli d'un siècle ! Mieux : une personne soumise à moins de gravité vieillit moins vite. Installons-nous en un lieu élevé : étant plus éloignés du centre de la terre nous serons soumis à une gravité moindre et nous vieillirons moins vite qu'une personne restée au sol. Plus concrètement : le locataire logé au dixième étage gagne pendant toute sa vie une microseconde sur la concierge qui habite au rez-de-chaussée. Mieux encore : le temps s'écoule plus rapidement pour les habitants de l'équateur que pour les Inuits. Pourquoi ? Parce que la force centrifuge a légèrement déformé la planète dont le diamètre équatorial est supérieur de 0,3% au diamètre polaire. Conséquence : les habitants de l'équateur sont plus éloignés du centre du globe et moins soumis à la gravité que les Inuits !

Bon, c'est pas tout ça, le temps passe, faut y aller ! ↗

Dites-le... avec un T-Shirt
... c'est moins périssable
que des fleurs ou des bonbons ...
et

CARPE DIEM
MODÈLE N° 17 DE NOS T-SHIRTS
www.communication-shirts.com

ANNONCES

Émissions, publications, conférences... les bonnes énergies

Samedi 29 novembre 2014



Colloque dans le cadre du 150^e anniversaire

Les 150 ans de la Ligue de l'Enseignement et les 55 ans du Pacte scolaire
(en collaboration avec La Pensée et les Hommes, asbl)

Avec la participation de

Hervé Hasquin, Anne Van Haecht, Mathias El Berhoumi, Jacky Goris, Robert Deschamps
Henri Bartholommeusen, Marc Uyttendaele, Patrick Loobuyck et José-Luis Wolfs

Infos pratiques

Lieu : ULB - Auditore Dupréel, Bât. S - 1^{er} étage - 44, avenue Jeanne - 1050 Bruxelles

Accueil : 8h30

Horaire : ouverture des travaux à 9h00

Prix : 15 € (sans les Actes) 25 € (avec les Actes), boisson et sandwich du midi inclus.
Le montant de l'inscription est à verser au compte de la Pensée et les Hommes, asbl
au plus tard le 26/11/2014 - Iban : BE46 0000 0476 6336 - Code Bic : BPOTBE B1
avec la mention : Colloque Pacte scolaire

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable :

Jean De Bruecker

Rédacteur en chef :

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Dessins :

Olivier Wiame

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Kliemo

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€
par virement au compte du CAL:
IBAN: BE16 2100 6247 9974
BIC : GEBABEBB
TVA: BE 0409 110 069
ISSN: 0775-2768
Centre d'Action Laïque
Campus de la Plaine ULB, CP 236
Boulevard de la Plaine
1050 Bruxelles
Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01
E-mail: espace@laicite.net

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ NOVEMBRE 2014

À LA TÉLÉVISION

Éthique et famille : le choix d'abord (26')

Vers plusieurs modèles de familles
Présentation : Benoît Feyt

Date	Heure	Chaine
5/11	18H55	La Trois

Le Festival des Libertés (10')

Un festival politique, artistique, festif et subversif
Présentation : Benoît Feyt

Date	Heure	Chaine
4/11	Fin de soirée	La Une

14-18 : guerre à la guerre (26')

Des pacifistes ont tenté d'éviter ce conflit sanglant
Présentation : Benoît Feyt

Date	Heure	Chaine
9/11	9H20	La Une
15/11	10H30	La Une
19/11	18H55	La Trois

Quels relais laïques auprès des institutions (10') de l'UE ?

Plongée dans les coulisses de l'Europe
Présentation : Pilar Arcas

Date	Heure	Chaine
18/11	Fin de soirée	La Une

30 ans après Willy Peers : où en est le droit à l'avortement ? (26')

Le droit à l'avortement est-il menacé ?
Présentation : Pilar Arcas

Date	Heure	Chaine
23/11	9H20	La Une
29/11	10H30	La Une
3/12	18H55	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 19h05 et 22h30 (28')

Laïcité et aide au développement

Avec Anne Depret et Arnaud Zacharie

Samedi 8 novembre

Musulmans, ni pour, ni contre... au contraire

Avec Ben Hamidou et Édouard Deluelle

Samedi 15 novembre

Quelle place pour l'athéisme dans la «plus grande démocratie du monde» ?

Avec Babu Gogineni et Patrice Darteville

Samedi 22 novembre

Droits égaux: la longue marche des LGBT

Samedi 29 novembre



**Funérailles
Wyns**

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. Tielemans
Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles
de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906
Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

**THEATRE DE POCHE
BRUXELLES**

DIRECTION OLIVIER COYETTE



**L'HOMME
QUI VALAIT 35 MILLIARDS**

D'APRÈS LE ROMAN DE NICOLAS ANCION.

CONCEPTION ET MISE EN SCÈNE : LE COLLECTIF MENSUEL AVEC SANDRINE BERGOT, QUENTIN HALLOY, BAPTISTE ISAIA, PHILIPPE LECRENIER ET RENAUD RIGA

SCÉNOGRAPHIE ET COSTUMES CLAUDINE MARY CRÉATION ÉCLAIRAGE ET DIRECTION TECHNIQUE MATHIEU DECK RÉGIE GÉNÉRALE DYLAN SCHMITZ RÉGIE SON PHILIPPE KARIGER FILM CHRISTOPHE LECARÈRE MONTAGE ET VIDÉO JULIETTE RICHARD GRAPHEME ET PHOTOGRAPHIE DOMINIQUE BOUCHEANT

DU 11 AU 29 NOVEMBRE 2014 reservation@poche.be OU 02/649.17.27. www.poche.be

Basé sur le roman Le Chameau de Chine de Nicolas Ancion. Avec l'aide du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Services Théâtre. Produit par le Collectif Mensuel en coproduction avec le Théâtre de la Place, l'Atelier et la PME-Eden. Avec le soutien de la FWB, de la Ville et de la Province de Liège. En partenariat avec la PAC, la CAF, la FOFB Liège-Main-Waterloo, Les Médiathèques MWB-FOFB, le Cercle Artis, Accroco, Théâtre&Politix, Speco, Meilleurs. Soutenu par le programme culturel de l'UE. En partenariat avec Asperléonia, TousCult, Culture-Commune, Echourgnac, Théâtre Antigone.

Dans le prolongement
de la campagne
sur l'école



Vient de paraître dans la collection **Liberté j'écris ton nom**

Le livre

En Belgique, l'enseignement de la religion et de la morale est toujours organisé sur base du Pacte scolaire de 1958. Or, le paysage convictionnel s'est profondément modifié, sous le double impact de la sécularisation et de l'immigration. L'idée d'une réforme s'impose de plus en plus comme une évidence, mais elle se heurte à des obstacles juridiques et politiques. Ce livre constitue un plaidoyer en faveur de l'organisation d'un cours commun d'éthique, de citoyenneté et de culture religieuse et philosophique. Il met en évidence l'impérieuse nécessité d'introduire ce cours indispensable à l'apprentissage du vivre ensemble.

Les auteurs

Patrick Loobuyck est docteur en philosophie. Il est maître de conférences à l'Université d'Anvers et professeur invité à l'Université de Gand. Il préside l'ASBL LEF (Levensbeschouwingen, Ethiek, Filosofie) en faveur d'un cours commun d'éthique, de citoyenneté, de culture religieuse et de philosophie.

Caroline Sägesser est docteure en histoire et chercheuse à l'Observatoire des religions et de la laïcité (ULB). Spécialiste du financement public des cultes, elle a notamment publié *Le prix de nos valeurs. Financer les cultes et la laïcité en Belgique* (Espace de Libertés, 2010).



10 euros l'exemplaire
(- 20% pour nos abonnés)

En vente au Centre d'Action Laïque, via la librairie en ligne www.laicite.be/eshop
ou par virement ou compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBAMER,
en précisant le titre de l'ouvrage dans la communication (frais de port : 1,67 €)
CAL, campus de la Plaine ULB - CP 236, 1050 Bruxelles
Éditions Espace de Libertés : tél. 02 427 68 60 - editions@laicite.be

Les auteurs viennent à votre rencontre



ESPACE
de libertés

